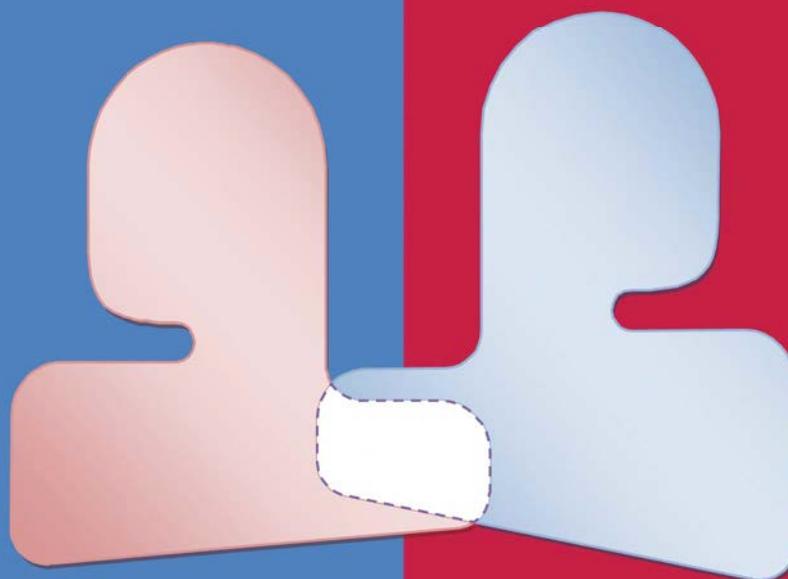


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU  
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA  
PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES

MINISTERE DE LA SOLIDARITE  
NATIONALE, DE LA FAMILLE ET  
DE LA CONDITION DE LA FEMME



## MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES SEXO-SPECIFIQUES

AL INSAF

RAPPORT FINAL

Mars 2013



Le présent rapport sur la mise en place d'une base de données sexo-spécifiques a été réalisé sur la base des travaux issus de l'implication des cadres du Secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la Prospective et des Statistiques (SEPS), des partenaires du Programme commun ALINSAF pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) , au titre de la conduite de la mission de consultation de deux consultantés mobilisées pour la collecte des matériaux de recherche, d'analyse et de réflexion sur les indicateurs sexo-spécifiques pertinents développés au niveau international.

Le SEPS a développé sa vision technique qui permettrait de faire de la base de données AL INSAF, un outil exploitable et opérationnel par les acteurs concernés notamment ceux impliqués dans la formulation ou la mise en place des politiques publiques.

## Sommaire

I. Définition et concepts .....	3
II. Acronymes .....	5
III. Introduction .....	8
IV. Objet du projet .....	10
4.1 Présentation du Programme.....	10
4.2 Objectifs de la base de données AL INSAF .....	11
V. Démarche retenue.....	12
5.1 Les différentes étapes .....	12
5.2 Le travail documentaire .....	14
VI. Etats des lieux de l'approche genre en Algérie.....	15
6.1 La sensibilisation au genre dans les secteurs :.....	15
6.2 La sensibilisation au genre dans les statistiques .....	16
VII. Construction de la « Base de données AL INSAF » .....	19
7.1 La réflexion autour de la conception de la « Base de données AL INSAF » .....	19
7.2 L'inscription de la base de données dans les objectifs nationaux .....	20
7.3 Le respect des objectifs internationaux .....	21
VIII. Niveaux d'agencement et de structuration de la « Base de données » .....	24
8.1 Premier niveau : Les cibles de la Base de données AL INSAF .....	24
8.2 Deuxième niveau : Les domaines sensibles au genre de la Base de données AL INSAF .....	25
8.3 Troisième niveau : Les rubriques et les indicateurs rapportés au contexte algérien.....	26
IX. Architecture de la « Base de données AL INSAF » .....	47
X. Métadonnées des indicateurs sexo-spécifiques.....	53
10.1 Les objectifs des indicateurs .....	53
10.2 L'indicateur, ses caractéristiques et ses valeurs .....	53
XI. « Base de données Devinfo», .....	55
11.1 Le modèle de la Base de données.....	55
11.2 Les utilisateurs .....	55
XII. Enrichissement continu de la Base de données en indicateurs pertinents .....	57
12.1 Des indicateurs de l'émancipation .....	57
12.2 Des indicateurs de la violence.....	58
12.3 Des indicateurs de la pauvreté.....	59
12.4 Les indicateurs de l'accès à l'éducation .....	61
12.5 Les indicateurs de l'environnement.....	61
12.6 Les indicateurs de suivi et d'évaluation des programmes genre .....	62
XIII. Recommandations.....	63
13.1 Pour une bonne gestion de la Base de données AL INSAF .....	63
13.2 Pour une bonne exploitation de la Base de données AL INSAF .....	63
XIV. Conclusion .....	64

## I. DEFINITIONS ET CONCEPTS

Analyse selon le genre ou analyse sexo-spécifique	Collecte et étude systématiques des informations relatives aux différences et relations sociales reliées au genre en vue d'identifier, de comprendre et de réduire les différences liées au genre.
Approche genre	Méthode d'analyse qui prend en considération les rôles et les relations entre les hommes et les femmes dans une société, dans un contexte donné et à un moment donné. Elle aborde la question d'égalité entre hommes et femmes par l'analyse systématique des besoins spécifiques des femmes et des hommes, et des interventions ciblées visant à permettre aux femmes et aux hommes de participer et de bénéficier, de manière égale, des efforts de développement.
Audit en termes de genre	Analyse des politiques, des programmes et des institutions en termes d'application de critères liés à la notion de genre.
Données sensibles à la dimension de genre	Informations reflétant les dimensions de genre d'un problème donné.
Egalité des chances	Vision de l'égalité visant à faire que les individus disposent des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap, etc. Elle consiste principalement à favoriser des populations faisant l'objet de discrimination pour leur garantir une équité de traitement.
Egalité en droit	Principe selon lequel toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi.
Egalité des genres	Egalité entre les hommes et les femmes dans la vie dont la capacité à participer à la vie publique, les mêmes chances de succès dans la vie et l'égale répartition du pouvoir et des ressources.
Ecart entre les hommes et les femmes	Différence entre les performances ou la situation des hommes et des femmes sur un indicateur donné.
Genre	Rôles, relations, comportements et attributs socialement construits considérés comme appropriés pour les hommes et pour les femmes dans une société donnée, à un moment précis.
Indicateurs	Statistiques permettant de suivre une évolution et mesurant les changements.

<b>Indicateur de genre</b>	Raccourci parfois utilisé pour renvoyer aux indicateurs sensibles à la dimension de genre.
<b>Indicateurs sensibles à la dimension de genre</b>	Données répertoriées par sexe comme les taux d'alphabétisation, ou d'indicateurs de genre pour des problèmes spécifiques aux hommes ou aux femmes, tels que la violence liée au genre, ou mesurant des changements qui s'opèrent au fil du temps dans la société en rapport avec les différences de genre.
<b>Indices composites</b>	Indices composés de plusieurs indicateurs combinés en une seule mesure globale.
<b>Indifférent(e) au genre</b>	Fait d'ignorer la dimension du genre ou de ne pas « voir » les différences entre les hommes et femmes dans les analyses, les politiques ou les activités de développement.
<b>Intégration du genre</b>	Stratégie organisationnelle visant à introduire une perspective de genre dans tous les aspects des politiques et des activités d'une institution, grâce au renforcement des capacités et à la responsabilité en matière de genre.
<b>Méthodologie quantitative</b>	Approche dont les outils de collecte de données quantitatives produisent des résultats quantifiables, ou se concentrent sur des problèmes « comptabilisables » comme le niveau des salaires.
<b>Méthodologie qualitative</b>	Approche reflétant l'opinion, les attitudes et les sentiments des gens, généralement dérivées de processus de recherches qualitatifs comme discussions de groupe focal, stratégies d'apprentissage participatif, observations, etc.).
<b>Méthodologie participative</b>	Approche fondée sur le principe que les hommes et les femmes devraient être les agents de leur propre développement et prendre part aux décisions concernant les outils participatifs, ce qu'il convient de mesurer et avec quels indicateurs, et participer eux-mêmes aux activités de recherche.
<b>Relations sexo-spécifiques ou relations sociales de genre</b>	Relations de pouvoir hiérarchiques entre les hommes et les femmes ou au sein de groupes d'hommes ou de femmes qui tendent à désavantager les femmes.
<b>Sexe</b>	Caractéristiques biologiques définissant les êtres humains en tant qu'homme ou femme.
<b>Violence liée au genre</b>	Acte ou menace constituant une agression physique, sexuelle ou psychologique et produite sur la base du sexe de la victime.

Source Boîte à outils, 2007, PNUD

## II. ACRONYMES

<b>BSG</b>	Budgétisation sensible au genre
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>CCDG</b>	Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
<b>CCF</b>	Commission des Nations Unies sur la condition féminine
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEDAW</b>	Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CENWOR</b>	Centre de recherche sur les femmes
<b>CEPALC</b>	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>CESAP</b>	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
<b>CIPD</b>	Conférence internationale sur la population et le développement
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
<b>DFID</b>	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
<b>DSSR</b>	Droits et santé sexuels et reproductifs
<b>EUROSTEP</b>	Solidarité européenne pour une participation égale
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds international pour le développement agricole
<b>GEEI</b>	Indice d'égalité de genre en éducation
<b>GEI</b>	Indice d'équité entre les genres
<b>GGI</b>	Indice des écarts entre hommes et femmes

<b>GPI</b>	Indice de genre de la pauvreté
<b>IBS</b>	Initiative budgétaire sensible au genre
<b>ICF</b>	Indice de la condition féminine
<b>ICRW</b>	Centre international de recherches sur les femmes
<b>ICW</b>	Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/Sida
<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>IDISA</b>	Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
<b>IDS</b>	Institut des études de développement
<b>IPF</b>	Indice de la participation des femmes
<b>IPPF</b>	Fédération internationale de planification familiale
<b>IPPF/WHR</b>	Fédération internationale de planification familiale/région occidentale.
<b>ISDH</b>	Indice sexo-spécifique de développement humain
<b>IPF</b>	Indice de Participation des Femmes
<b>IUCN</b>	Union de Conservation mondiale
<b>MDFCF</b>	Ministère Délégué à la Famille et à la Condition Féminine
<b>SEPS</b>	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques (Algérie)
<b>NORAD</b>	Agence norvégienne de coopération pour le développement
<b>OECD</b>	Organisation pour la coopération et le développement économiques
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé

<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>ONS</b>	Office national des statistiques (Algérie)
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUFEMMES<sup>1</sup></b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le virus VIH/sida
<b>PAB</b>	Plateforme pour l'action de Beijing
<b>PHN</b>	Population, santé et nutrition
<b>PIRESC</b>	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PVVIH</b>	Personnes vivant avec le VIH et le SIDA
<b>RHAG</b>	Groupe d'affinité sur la santé reproductive
<b>S&amp;E</b>	Suivi et évaluation
<b>TBPFA</b>	Tableau de bord de la promotion des femmes en Afrique
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>UNIFEM</b>	Fonds des Nations Unies pour les femmes (cf. ONU FEMMES)
<b>VAW</b>	Violence contre les femmes
<b>VS</b>	Violence sexo-spécifique

<sup>1</sup> ONU Femmes crée en juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est le résultat de la fusion de quatre composantes distinctes du système des Nations Unies dédiées exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à savoir la Division de la promotion de la femme (DAW) ; l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ; le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

### III. INTRODUCTION

Le genre est un concept utilisé pour désigner les différences non biologiques entre les femmes et les hommes. Le genre réfère aux différences sociales, psychologiques, mentales, économiques, démographiques, politiques, etc. A partir des années 1970, le genre est utilisé pour démontrer que les inégalités entre femmes et hommes sont issus de facteurs sociaux, culturels et économiques plutôt que biologiques.

Le genre traite des sources de différence entre les hommes et les femmes dans leurs relations sociales et ce pour tous les aspects de la vie économique et sociale, quotidienne et privée des individus et de la société. Le genre se fonde sur le principe que les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont déterminants dans tout processus social.

Ainsi définie, l'approche genre est une méthode d'analyse qui prend en considération les rôles et les relations entre les hommes et les femmes dans une société, dans un contexte donné et à un moment donné. Elle aborde la question d'égalité entre hommes et femmes par l'analyse systématique des besoins spécifiques des femmes et des hommes, et des interventions ciblées visant à permettre aux femmes et aux hommes de participer et de bénéficier, de manière égale, des efforts de développement. A ce titre, l'approche genre promeut des droits et des devoirs égaux (formels et réels) pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé y compris la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, éducation) et aux facteurs de production. L'approche genre comprend aussi, un partage équitable des responsabilités pour un développement humain plus complet et durable pour toutes et tous.

L'approche genre dans le développement conduit les acteurs du développement à s'interroger sur :

- (i) les types d'activités, les besoins et les ressources des femmes et des hommes, et à examiner leur participation aux projets et actions dans un territoire donné et à un moment donné ;
- (ii) les questions sur l'égalité et l'équité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie et ce, de manière systématique comme par exemple qui fait quoi ; avec quelles ressources ; qui a accès aux ressources et aux bénéfices ; qui contrôle les ressources et les bénéfices ; quelles sont les forces et les facteurs favorables aux changements recherchés en la matière ; quelles sont les obstacles et les facteurs défavorables aux changements recherchés ?

Afin de pouvoir répondre à ces questionnements, l'Algérie s'est inscrite dans la perspective Egalité dont la dimension genre, appelle à se doter d'instruments qui lui permettent de faire un suivi continu de la situation ainsi que des changements opérés sur les statuts et sur les rôles sociaux des hommes et des femmes. A ce titre, il devient nécessaire de mesurer l'impact des différents programmes mis en œuvre sur l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes et ce, au travers d'indicateurs structurés dans une base de données sexo-spécifiques compilés sur des périodes déterminées.

Ainsi, la base de données en cours de développement et de mise en place au titre du présent projet, se veut l'outil qui rassemble toutes les données désagrégées par sexe et relatives aux progrès réalisés par l'Algérie en matière de développement humain. Elle devra permettre de renseigner au niveau national, régional et local, la situation du genre à un moment donné et d'en mesurer l'évolution qui s'opère dans le temps facilitant d'autant, l'identification des domaines prioritaires sur lesquels les politiques publiques devraient se concentrer pour corriger ou consolider les éléments essentiels à l'égalité et à la promotion de la participation des citoyens en particulier, les femmes et les jeunes ainsi que de l'habilitation des femmes à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique.

## IV. OBJET DU PROJET

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie (activité A3). Il vise à :

1. identifier des indicateurs pertinents et disponibles sur la question du genre en Algérie et ce, au travers d'un état des lieux sur les différents domaines de la vie (social, économique et politique) ;
2. développer une base de données sexo-spécifique à partir de ces indicateurs;
3. produire, diffuser et améliorer les connaissances et données accumulées sur le genre et
4. organiser la mise à jour des données et des connaissances des personnels concernés.

### 4.1. Présentation du « Programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie »

Le Gouvernement algérien et les Nations unies ont signé en 2009 un accord pour la réalisation du «Programme Commun pour l'égalité entre les genres et autonomisation des femmes» financé par le Gouvernement espagnol au travers du Fonds pour les OMD administré par le PNUD. La mise en œuvre du «Programme commun » implique douze (12) secteurs ministériels dont le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine qui est le partenaire clé ainsi que des organisations de la société civile, avec l'appui de sept organisations des Nations unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, OIT, ONUDI et UNIFEM<sup>2</sup>).

Le Programme commun a pour but d'appuyer les efforts nationaux pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes afin de contribuer à l'accélération du processus de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme national des réformes structurelles en réponse aux défis de son développement durable.

Il s'articule autour des trois axes suivants :

- Le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de données spécifiques, connaissance et analyse sur le genre
- Le renforcement de l'employabilité et de l'accès des femmes au travail décent particulièrement, pour les femmes vivant en zones rurales ;
- La conduite et l'organisation par les institutions nationales, en partenariat avec les organisations de la société civile et les médias, de campagnes de sensibilisation autour des valeurs d'équité et d'égalité.

---

<sup>2</sup> ONU Femmes.

Les deux principaux résultats attendus du Programme commun relatifs au présent projet sont :

1. Des données sexo-spécifiques sont disponibles et leur disponibilité est améliorée ;
2. Les capacités des institutions nationales productrices de statistiques sont renforcées afin de leur permettre le développement et la mise en place d'une base de données sexo-spécifiques dénommée « *Base de données AL INSAF (BDD AL INSAF)* » ainsi que sa mise à jour continue.

#### 4.2. Objectifs de la base de données AL INSAF

Les trois objectifs stratégiques de la base de données «*AL INSAF* » sont :

- a) diffuser de manière rapide et simple une pré information concrète et fiable sur le genre et l'autonomisation des femmes.
- b) participer à l'amélioration de l'efficacité, du partage d'informations et de connaissances en la matière, ainsi qu'à l'aide à la prise de décision.
- c) permettre l'identification des inégalités liées au genre, la formulation des politiques publiques pour l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes ainsi que la mesure des progrès accomplis dans le cadre de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes.

Pour atteindre ces objectifs, la *base de données AL INSAF* devra être construite à partir d'indicateurs pertinents qui renseignent sur les droits et statuts légaux des hommes et des femmes, les conditions de leurs accès aux services de base (santé, éducation, conditions de vie...), aux ressources économiques ainsi qu'aux processus de décision afin de cerner les réalités relatives aux dimensions économique, sociale et politique de l'Egalité.

La *base de données AL INSAF* doit rendre visible et lisible les situations et les conditions spécifiques des femmes et des hommes que ce soit pour les activités domestiques, familiales, parentales, sociales et professionnelles. A cet effet, la base de données devrait fournir les éléments requis pour répondre aux questions suivantes qui permettent de quantifier et qualifier la visibilité et la lisibilité de ces situations et conditions à savoir, où sont les hommes, où sont les femmes, que font les hommes et que font les femmes, quel est l'emploi du temps des femmes et des hommes, de quelles ressources disposent les femmes et les hommes, qui (femme et/ou homme) bénéficiera des actions de développement et quel est l'impact de ces actions sur les femmes, sur les hommes et sur les rapports sociaux de sexe ?

Cette base, une fois élaborée, gagnerait à être l'outil de travail et de prise de décision par excellence du comité thématique intersectoriel en charge des questions Genre. Ce dernier devrait être également chargé de veiller à l'actualisation périodique des données y afférentes.

## V. DEMARCHE RETENUE

### 5.1. Les différentes étapes

Le projet s'est déroulé en cinq phases, à savoir :

#### LA PREMIERE PHASE DE COLLECTE D'INFORMATIONS ET DE DONNEES

Durant cette phase, des rencontres ont été organisées avec les points focaux des différents ministères et organismes compétents ou concernés, ainsi qu'avec leurs techniciens responsables de la production statistique. Ces rencontres ont pour objectif l'échange de connaissances et de points de vues sur le niveau d'intégration de l'approche genre dans la production statistique nationale ou sectorielle et dans les différents programmes des structures respectives.

Il s'agit des rencontres effectuées avec les représentants du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques (SEPS) en tant que secteur clé chargé de la réalisation et la mise à jour de la base de données « AL INSAF », ainsi qu'avec les représentants des secteurs partie au Programme commun, à savoir:

- Le Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition Féminine (MSNFCE/Chef de file) ;
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivité Locales (MICL) ;
- Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) ;
- Le Ministre de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise, et de la promotion de l'investissement (MIPMEPI) ;
- Le Ministère du Commerce (MC);
- Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA);
- Le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ;
- Le Ministère des Finances (MF) ;
- L'Office Nationale de Statistiques (ONS) ;
- Le CREAD, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement;
- Le CRASC, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.

Ces rencontres ont également, offert une opportunité pour sensibiliser davantage les différents secteurs sur la question du genre, et ce, au travers d'une présentation des objectifs du projet et ses contributions directes et indirectes aux apports et résultats attendus du Programme commun.

Ainsi, au cours de ces rencontres, il a été présenté ou convenu ce qui suit :

- L'identification d'un certain nombre d'indicateurs disponibles au niveau des secteurs ;
- Une communication introductive de l'activité relative à la mise en place d'une base de données sexo-spécifique et la définition du rôle de chaque secteur pour sa tenue à jour ;
- Les échanges sur la pertinence des indicateurs conçus par les secteurs y compris ceux non renseignés ont conduit à un consensus sur (i) l'obligation de sélectionner tous les indicateurs qui doivent être cités dans la BDD, y compris ceux pour lesquels la donnée y afférente n'est pas disponible et (ii) la traduction d'une réalité : en effet, un indicateur reflète une question d'actualité dont la visibilité oblige à un moment donné, à la quantifier car trouver sa valeur constitue une des clés de la réponse à la question posée.

La conduite des entretiens s'est basée sur les huit questions<sup>3</sup> suivantes :

1. Croyez-vous qu'il y a une prise de conscience sur la question du genre ?
2. Pensez-vous qu'il faut faire plus et comment ?
3. Quelles sont pour votre institution les priorités pour l'amélioration de la condition de la femme ?
4. Quels sont pour vous les signes qui mesurent le mieux les changements de la condition de la femme ?
5. Quels sont à votre niveau les statistiques qui sont relatives à la question du genre ?
6. Avez-vous des indicateurs spécifiques pour mesurer la question du genre ? S'il faut la faire, comment et que pourriez-vous d'ores et déjà utiliser dans votre propre BDD ?
7. Quelles sont les rubriques au niveau de vos statistiques qui peuvent faire référence à cette question ?
8. Pensez-vous que la situation de la femme a évolué ? Dans quel sens ?

#### LA DEUXIEME PHASE DE SELECTION DES DONNEES DISPONIBLES

Durant cette phase, il a été procédé à :

- L'examen des données statistiques sur le genre produites par les départements ministériels ;
- Le recensement des indicateurs existants et la vérification de leur pertinence par rapport à l'approche genre, aux réalités et préoccupations des secteurs tout en prenant en considération le contexte international ;
- L'établissement d'une fiche technique pour chaque indicateur sélectionné.

#### LA TROISIEME PHASE DE PARTAGE DES DONNEES ET AUTRES CONNAISSANCES

Durant cette phase, il a été procédé à :

- des échanges avec les services du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques pour la conception de la Base de données « AL INSAF », et
- l'enrichissement du rapport intermédiaire portant sur l'élaboration d'une base de données sexo-spécifiques

---

<sup>3</sup> Extraits du PNUD « Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre » de 2007.

#### LA QUATRIEME PHASE DE CONSOLIDATION DES DONNEES

Cette phase se matérialise par l'organisation d'une réunion avec les représentants des secteurs ministériels concernés par le programme commun ainsi qu'avec les personnes ressources. La réunion avait pour objet la discussion autour de la version draft de la base de données « AL INSAF »

#### LA CINQUIEME PHASE DE VALIDATION

Il s'agit de la phase finale du projet de la mise en place d'une base de données sexo-spécifique « AL INSAF » portant sur la formulation et la diffusion du présent rapport qui permettra outre, la capitalisation de l'expérience acquise tout au long du processus engagé, le plaidoyer pour une base de données dynamique et mise à jour avec la contribution active de tous les acteurs concernés.

### **5.2. Le travail documentaire**

Dans le cadre de la mission d'expertise, les deux experts mobilisés ont exploité et analysé divers documents sur le développement humain, des études, des outils et instruments sur les bases de données, les indicateurs, le genre,..., d'organismes de développement qui sont détaillés dans la bibliographie.

## VI. ETAT DES LIEUX DE L'APPROCHE GENRE EN ALGERIE

L'état des lieux établi à partir des entretiens et l'analyse documentaire permet de relever une dizaine de points principaux synthétisés autour de la sensibilisation au genre dans les secteurs ministériels et de la sensibilisation au genre dans les statistiques.

### 6.1. La sensibilisation au genre dans les secteurs

#### *CONSTAT 1 : L'APPROCHE GENRE DANS LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS :*

L'approche genre n'est pas suffisamment prise en compte dans l'élaboration des politiques sectorielles pour lesquelles l'équité entre homme et femme n'est pas posée comme cible. En outre, de nombreux secteurs, sans s'inscrire dans une démarche genre stricto sensu, mènent des programmes pour la promotion de la femme, sans toutefois, prendre en compte l'effet de ces programmes sur les relations hommes et femmes, de leur évolution dans le temps et sans définir les modalités de l'évaluation de ces relations hommes et femmes.

#### *CONSTAT 2 : UN INTERET IMPORTANT POUR LA QUESTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME.*

La plupart des études relèvent (i) l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société en général et les données statistiques sont toujours en défaveur des femmes en matière de l'emploi, du poids des tâches domestiques, du déroulement de carrière,..., (ii) la conciliation des attentes de la vie familiale avec les nécessités de l'activité professionnelle reste une préoccupation majeure de la femme et (iii) les différentes politiques et programmes menés tentent d'apporter des correctifs à ces situations défavorables des femmes. A titre d'exemple, le Gouvernement a initié des programmes de promotion de la femme rurale. Mais du fait des traditions qui dominent les comportements dans les régions rurales, ces programmes rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre par des populations, susceptibles d'entraver à terme l'intégration de la femme dans la dynamique de développement.

Afin d'impulser les dynamiques de changement requises par la Constitution et les dispositifs législatifs et réglementaires en matière d'Egalité des citoyens, l'élaboration, selon l'approche genre, des lois et des programmes d'investissement public offre le cadre approprié à l'institutionnalisation de la question du genre. De plus, pour mieux cerner les enjeux sectoriels et sociétaux, ce processus de management proactif s'appuiera sur les techniques de mobilisation partenariale qui favorisent l'implication des femmes et des hommes selon les besoins exprimés et dans l'intérêt des deux sexes.

Par ailleurs, et en matière de formation et d'entrepreneuriat, de nombreux programmes ont été mis en œuvre au profit de la femme. Des dispositifs ont été créés pour la promotion de l'emploi féminin, notamment, ceux de l'ANSEJ et de l'ANGEM qui ont permis aux femmes de bénéficier de crédits pour le financement de leurs activités productives avec un accompagnement dans leur mise en œuvre.

Aussi, il est à noter, que dans le cadre de la promotion de la femme, il a été procédé à la mise en place d'un Ministère Délégué à la Famille et à la Condition Féminine (MDFCF) en 2002, pour accélérer la mise en place de programmes pour l'autonomisation de la femme et la lutte contre les inégalités liées au genre.

Néanmoins, suite au remaniement du gouvernement du 04 septembre 2012, le MDFCF a été dissout et ses missions ont été transférées au Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition Féminine.

*CONSTAT 3 : DES ACTIONS EN FAVEUR DES FEMMES MAIS EN DEFAVEUR DE LA QUESTION DU GENRE.*

Plusieurs programmes d'appuis ont été mis en œuvre notamment. Il s'agit notamment de la stratégie nationale pour la promotion et intégration de la femme (2008-2014), la stratégie nationale de lutte contre les violences fondée sur le Genre, à l'égard des femmes (2007-2011) ...

Néanmoins, leurs objectifs n'étant pas clairement affichés, il est difficile de les catégoriser (programmes de renforcement de l'autonomie des femmes ou de l'amélioration de leurs conditions de vie en général ou encore de soutien à l'intégration de la question du genre dans les programmes de développement) et donc d'en évaluer l'efficacité.

L'intégration des femmes dans l'espace public (espace de la justice et de la loi) passe inéluctablement par l'acceptation de la société que les lois et les règles s'appliquent autant pour les droits des femmes que pour leurs devoirs et ce, de manière équitable que pour les hommes. Par ailleurs, la question du genre passe par le partage de l'espace public, qui, jusqu'à maintenant reste occupé, généralement, par l'homme. Soustraire la femme de cet espace, en lui créant des canaux et des dispositifs spécifique de commercialisation, d'aide..., pourrait en définitive être une manière de la marginaliser davantage.

## **6.2. La sensibilisation au genre dans les statistiques**

### *6.2.1. Les enquêtes et les sources statistiques disponibles en Algérie :*

L'amélioration des statistiques désagrégées par sexe compte aujourd'hui au rang des priorités de la production statistique nationale mêmes si plusieurs insuffisances peuvent être détectées. L'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et l'Office National des Statistiques (ONS) ont, de longue date, adopté cette ventilation selon le sexe dans leurs statistiques. A titre d'exemples, ci-après sont citées quelques sources statistiques dont les données sont ventilées par sexe :

- Recensement général de la population et de l'habitat mené chaque décennie par l'office National des statistiques ;
- Les diverses statistiques de l'ONS provenant des sources administratives ;
- Enquête « emploi temps », du Ministère Délégué de la Famille et de la Condition Féminine (MDFCF) réalisée par l'ONS. Elle fournit des informations sur le planning journalier des actions et gestes des hommes et des femmes selon l'âge et constitue une source d'informations sur le travail reproductif, (fin 2012) ;
- Enquête nationale sur la consommation des ménages, menée tous les dix ans par l'ONS ;
- Enquête sur la violence à l'égard des femmes en Algérie, enquête nationale sur les victimes de violences, réalisée par l'Institut National de Santé Publique (INSP, Alger 2003) ;
- Enquête nationale sur l'emploi, réalisée annuellement par l'ONS;

- Enquête nationale sur la situation des femmes par rapport au travail, réalisée auprès des ménages sur la base d'un échantillon représentatif de la population globale, conduite par le MDFCF et pilotée par le Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) en 2004 ;
- Enquête nationale de prévalence de la violence contre les femmes en Algérie, (MDFCF, 2006) ;
- Enquêtes MICS2 et MICS3 réalisées en 2002 et 2006 par le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, en collaboration avec l'ONS. L'enquête MICS4 est en cours de réalisation. Les enquêtes MICS constituent une source d'informations complète et variée sur un grand nombre d'aspects dont notamment, ceux relatifs à la santé des femmes et des enfants.

### **6.2.2. La non systématisation de la ventilation des statistiques par sexe**

L'intégration de la dimension genre dans les statistiques sur les plans politique, économique, social, sanitaire et démographique, constitue une étape importante pour l'évaluation des progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes. En effet, disposer de statistiques désagrégées par sexe est la première étape qui permet l'identification d'éventuelles différences entre la situation des hommes et des femmes ainsi que leurs besoins spécifiques. Ainsi, ces statistiques désagrégées par sexe permettent, entre autres, de mesurer les écarts entre les hommes et les femmes et d'éclairer les décideurs sur les politiques à conduire dans les domaines où des efforts restent à faire pour atteindre les objectifs d'égalité fixés.

#### **La démographie et la structure de la population**

Toutes les opérations de collecte d'informations démographiques se focalisent sur la fécondité des femmes malgré rôle déterminant joué par les hommes dans la reproduction humaine et de l'exercice d'un pouvoir non négligeable dans les décisions d'enfantement du couple. Il est donc recommandé de disposer des données sur les comportements des hommes et des femmes en matière de reproduction humaine pour l'analyse des stratégies reproductrices en fonction de la préférence pour les nouveaux nés de sexe masculin, du veuvage, du divorce et de la migration (nationale et internationale, saisonnière ou permanente) qui reste peu couverte dans le cadre des différentes opérations de collecte des données statistiques.

#### **La santé, la morbidité et la santé reproductive**

*La mortalité différentielle selon l'âge et le sexe*, il est important de disposer de statistiques ventilées par sexe relatives aux les risques de décès par âge et par cause qui compléteraient les données sur les espérances de vie à la naissance et les taux de mortalité en bas âge selon le sexe qui sont déjà disponibles

*La violence à l'égard des femmes dans toutes ses formes*, les statistiques y afférentes ainsi que les coûts économique et social sont insuffisantes aussi des enquêtes quantitatives et qualitatives restent-elles nécessaires pour mieux comprendre et cerner ce phénomène.

#### **La pauvreté et les conditions de vie**

Le concept de pauvreté et sa mesure devront être détaillés, de même que la compréhension des processus différenciés qui conduisent à la pauvreté et à la vulnérabilité pour les hommes et pour les femmes.

### *Les activités économiques, les branches d'activité et les professions*

Les concepts et les approches utilisées pour estimer les différents indicateurs relatifs à l'activité ne reflètent pas suffisamment la contribution réelle de la femme à la vie économique.

Les statistiques disponibles sur l'activité économique ne permettent pas de mettre en évidence la valeur économique :

- a) Des activités productives non rémunérées des femmes, surtout dans le secteur informel et en milieu rural.
- b) Des activités reproductives, exercées quasi exclusivement par les femmes qui ne sont pas comptabilisées par les systèmes de comptabilité nationale, surtout lorsqu'elles sont exercées dans le cadre de l'espace domestique.
- c) Des activités liées à l'entretien du ménage et à l'éducation des enfants sont largement sous-estimées. Les enquêtes budget-temps des femmes sont des outils importants pour dépasser cette limite des systèmes statistiques classiques.

Afin de rendre compte des écarts entre hommes et femmes dans le domaine économique, il est important d'avoir des données statistiques désagrégées sur les niveaux des salaires et les carrières professionnelles. Une analyse longitudinale de ces carrières permettrait de mieux comprendre les situations des femmes et des hommes en matière d'activité économique. En outre, des statistiques sur les conditions du travail des hommes et des femmes ainsi que sur l'accès aux ressources financières permettraient de mieux cerner les inégalités en la matière et de comprendre la vulnérabilité économique des femmes.

### *La prise de décision*

On relève un manque et une insuffisance de statistiques dans le domaine de la prise de décision et ce, à tous les niveaux de la sphère privée et de la sphère publique (ménage et famille, entreprise, administration, politique, société civile,...), à l'instar du nombre de votants par sexe, de la participation aux grandes décisions intrafamiliales, à la ventilation des postes de direction et de décision par sexe..... Ces données sont nécessaires pour mieux appréhender le partage du pouvoir entre les sexes dans ces deux sphères. Des données qualitatives, relatives à la perception de la société au rôle de la femme, sont également indispensables pour mieux comprendre l'impact des représentations culturelles et des stéréotypes liés au rôle reproductif des femmes sur les opportunités des femmes et leur accès au développement.

### *Le domaine juridique*

Il s'agit des données traduisant la perception des hommes et des femmes sur les réformes relatives au statut de la femme et sur la manière et le nombre de fois dont les femmes ont recours à la justice. On relève l'absence des statistiques relatives à :

- a) le nombre de divorces demandés par les femmes, le type de demande (el khol'a, faute ou consentement mutuel) bien que ces données cernent le degré d'émancipation de la femme et son indépendance vis-à-vis de la société ;
- b) des violences contre les femmes notamment, le nombre d'affaires présentées et le nombre de condamnations.

## VII. CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES « AL INSAF »

### 7.1. La réflexion autour de la conception de la BDD

La BDD «AL INSAF» est à considérer comme un observatoire de veille et de suivi de la situation, des mutations et des progrès consentis en matière de promotion et d'autonomisation de la femme en Algérie.

Plusieurs questions sont posées quant à la conception de la base de données AL INSAF, notamment sur sa structuration et son rôle.

En fait, la Base de données « AL INSAF » devrait être un instrument qui permettrait/faciliterait de :

- Diffuser de manière rapide et simple, les informations sur le genre et l'autonomisation des femmes ;
- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'information et de partage de connaissances sur le genre ;
- Suivre et mesurer les résultats des politiques nationales inhérentes à l'égalité entre genres et à l'autonomisation des femmes menées par plusieurs secteurs ministériels, notamment les secteurs chargés de la solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine, de l'Agriculture et développement rural, de l'éducation nationale, de la formation et de l'enseignement professionnels, etc. ;
- Identifier les problèmes ou insuffisances des programmes mis en œuvre ;
- Comparer les résultats réalisés sur la situation de la femme en Algérie par rapport aux objectifs internationaux et à la situation des femmes dans d'autres pays ;
- Aider les pouvoirs publics à la formulation des politiques publiques pour l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes.

Pour atteindre les objectifs assignés, la base de données « AL INSAF » a été conçue selon trois niveaux :

- a) Les « Cibles » posent les orientations identifiées à partir des objectifs nationaux et internationaux ;
- b) Les « Domaines » fixent les politiques mises en œuvre en direction des femmes ;
- c) Les « Rubriques » précisent les problématiques ou axes des politiques menées. Les rubriques comprennent des indicateurs qui mesurent les différences entre hommes et femmes dans le temps et ceux qui sont utilisés dans le calcul d'indices universels.

La Base de données « AL INSAF » s'inscrit, *au plan national*, dans les objectifs de la *Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme*, et *au plan international* dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'OMD3 visant à « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

## 7.2. L'inscription de la base de données dans les objectifs nationaux

### 7.2.1. *Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme et Plan d'actions 2010-2014*

La « *Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme* » élaborée et adoptée par le Gouvernement en juillet 2008 confirme l'intérêt accordé par les autorités à la question de la promotion de la femme, à sa participation dans tous les domaines du processus du développement, à son rôle dans la stabilité familiale et dans la cohésion sociale. Cette stratégie nationale, en parfaite cohérence avec les orientations de la plateforme de Beijing, couvre les domaines de:

- La promotion des droits ;
- L'éducation et la formation professionnelle ;
- La santé ;
- L'économie et l'emploi ;
- Les femmes en situation difficile ;
- La Participation à la vie politique et à la vie publique ;
- La place sociale et culturelle des femmes ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- Les médias ;
- L'environnement.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Plan d'actions national pour la promotion et l'intégration de la femme (PANPIF) élaboré en tant qu'instrument d'exécution, de coordination et de suivi de la stratégie, a été adopté par le Gouvernement le 09 mars 2010.

### 7.2.2. *Les actions menées dans le cadre du Plan d'action PANPIF<sup>4</sup>*

Outre, la Stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme, ont été mis en œuvre la stratégie de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le Plan National d'Action pour l'Enfance et le Plan d'Action National pour la promotion et l'intégration de la femme, dans le but d'améliorer le statut de la femme et d'intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes des secteurs.

En effet, le Programme d'action national pour la promotion et l'intégration de la femme (PANPIF) vise à:

- Mettre en œuvre un programme multisectoriel au travers de mécanismes pouvant encadrer les actions entreprises ;
- Définir un cadre adéquat de concertation nécessaire à la formulation de programmes et à la consolidation de leur suivi et évaluation ;
- Rendre visible les questions relatives à la famille, l'enfant et la femme ;
- Intégrer la problématique du genre dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes économiques et sociaux ;
- Renforcer les capacités des femmes et valoriser leurs potentialités aux plans économique et social ;
- Elaborer des plaidoyers sur les questions se rapportant aux femmes ;
- Informer les femmes sur leurs droits ;

<sup>4</sup> Informations disponibles sur le site de l'Ex Ministère Délégué à la Famille et à la Condition féminine <http://www.ministere-famille.gov.dz/>

- Mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et suivre sa mise en œuvre ;
- Mettre en place un mécanisme de veille et de promotion des actions d'appui à la formation de la femme et particulièrement de la jeune fille ;
- Mener des actions favorisant l'émergence et la participation de la femme rurale dans le processus de développement économique par de l'information et de la sensibilisation ;
- Renforcer le partenariat avec les principaux acteurs (associations, institutions nationales et internationales) ;
- Consolider les actions d'information et de communication, en direction de la femme et de l'enfant ;
- Renforcer le système d'information et la banque de données « famille, femme, enfant » ;
- Contribuer au bien-être de l'enfant et à la promotion de la culture des droits de l'enfant ;
- Poursuivre la collecte, la mise à jour et l'analyse des indices et indicateurs de base notamment, sur la famille et le concept genre ;
- Réaliser des enquêtes et études spécifiques relatives aux mutations de la structure familiale et à la pleine intégration socio- économique de la femme ;
- Organiser des séminaires et ateliers spécialisés d'évaluation, de sensibilisation et d'information.

A ce titre, il faut souligner que la structure et les composantes de la Base de données AL INSAF s'appuient sur les domaines et les problématiques considérés dans le plan d'action PANPIF 2010-2014.

### 7.3. Les plates formes internationales

#### 7.3.1. Déclaration des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies

La Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 8 septembre 2000, a débouché sur un ensemble concis de 8 objectifs, de 18 cibles et 48 indicateurs regroupés sous le terme de : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les objectifs sont éclatés sous 4 thèmes : la prospérité économique ; le développement social ; la préservation et la régénération de l'environnement et le développement institutionnel.

Les 18 cibles regroupées dans les 8 objectifs 2015 deviennent des référentiels.

*S'agissant de l'autonomisation économique des femmes - Objectif du Millénaire pour le développement no 3 (OMD 3) : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes »*

Elle se rapporte au concept plus général d'autonomisation des femmes que les Nations Unies définissent à partir de cinq principes qui sont :

- Le droit à la dignité ;
- Le droit de faire et de déterminer ses choix ;
- Le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités ;
- Le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer ;
- La capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste au niveau national et international.

Afin de préciser davantage l'autonomisation économique, l'OMD 3 «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes », qui traite entre autre de l'autonomisation économique, constitue un des piliers essentiels à la réalisation en particulier, de l'accomplissement de l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim (OMD1), de l'éducation primaire pour tous (OMD2) et de l'amélioration de la santé maternelle (OMD5).

Selon les Nations Unies, trois dimensions caractérisent l'autonomisation économique des femmes qui sont : la première dimension traite des opportunités économiques, la deuxième dimension se consacre à l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes et enfin la troisième dimension s'intéresse à la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économique et politique. Chacune d'elles peut être améliorée par l'adoption de mesures concrètes.

*La dimension des opportunités économiques* qui peuvent être favorisées par des mesures visant à :

- Accroître l'employabilité des femmes en donnant accès à plus d'emplois et à des emplois de meilleure qualité, payés de manière équitable pour les femmes activant dans le secteur formel;
- Accroître l'« entrepreneurship » des femmes en créant un climat d'affaires propice et en dotant les femmes de capacités de gestion et de management, etc. ;

*La dimension de l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes*, en particulier, en matière d'accès à la propriété, à la succession et à l'héritage. Pour cette dimension, il s'agit notamment, de développer des cadres législatifs clairs pour la protection des droits des femmes concernant l'héritage des terres et des ressources liées à la terre, et d'aborder également les pratiques culturelles qui sous-tendent parfois la discrimination même lorsque des cadres légaux protègent les droits des femmes. Il importe, en outre, de développer des cadres législatifs qui favorisent l'égalité économique des époux ou conjoints suite à une rupture. Ces dispositions doivent assurer, notamment, l'égalité quant au partage des biens familiaux, à la garde des enfants ainsi qu'au regard des exigences financières et matérielles liées à la garde des enfants. Le respect de ces droits a un impact direct sur la sécurité financière des femmes.

*La dimension de la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économique et politique.* Cette participation peut être favorisée par la mise en place de mécanismes qui encouragent la présence des femmes dans les instances décisionnelles. Il s'agit, par exemple, de développer des stratégies pour valoriser la nomination de femmes dans les postes de décision du secteur public ou bien d'établir des programmes qui appuient le réseautage des femmes et le développement d'associations d'affaires, ou de promouvoir la place des femmes dans les organisations syndicales. Par ailleurs, l'inclusion d'un plus grand nombre de femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements locaux constitue un moyen d'accroître le poids des femmes dans les processus de décision et de faciliter leur inclusion dans la sphère économique. Le préalable, bien sûr, demeure l'accès de la femme à l'éducation, un aspect fondamental pour sa promotion et son autonomisation.

### 7.3.2. Objectifs de la question du genre dans les pays arabes

Les objectifs prioritaires du genre dans les pays arabes sont classés en quatre rubriques principales<sup>5</sup> :

#### 1) La vie économique et l'objectif de l'autonomisation de la femme

- Les conditions défavorables du marché du travail en raison de l'activité économique faible et des stéréotypes culturels qui donnent la préférence aux hommes ;
- Des possibilités limitées pour les promotions de carrière des femmes ;
- La discrimination salariale envers les femmes ;
- Prévalence de femmes travaillant dans le secteur informel et la non comptabilisation du travail des femmes par des mesures conventionnelles.

#### 2) L'éducation et l'objectif du droit à l'éducation pour les femmes

- Patrimoine socio-culturel qui renforce la discrimination entre les sexes au sein du foyer ;
- Le taux d'abandon dans le système éducatif et de son augmentation chez les femmes ;
- Priorité pour les femmes dans la formation et pour acquérir de l'expérience.

#### 3) Santé et société l'objectif de l'accès aux soins et la lutte contre les lois discriminatoires

- La violence domestique, la violence contre les femmes et l'excision, et la nécessité de les éliminer grâce à l'éducation et à la législation applicable ;
- Prévalence de la législation discriminatoire avec l'héritage, le mariage le divorce et la collecte de retraite ;
- Mise en œuvre insuffisante de la législation existante en raison du manque de mécanismes d'application ou d'inefficacité bureaucratique.

#### 4) Les droits de l'Homme, l'objectif de la protection des femmes

- Adopter et mettre en œuvre des mesures et des procédures conférant des avantages financiers ou de sécurité sociale pour les groupes les moins favorisés de la société, souvent les filles et les femmes ;
- Adopter et mettre en œuvre de mesures restreignant le travail des enfants ;
- Adopter et mettre en œuvre d'une législation restreignant les hommes ou les enfants à acquérir la nationalité de la femme ou mère ;
- Adopter et mettre en œuvre des dispositifs pour faire face à la participation limitée des femmes dans les productions de radio et de télévision pour améliorer la qualité des messages transmis au public en matière d'égalité, de genre et de femmes.

<sup>5</sup> <http://www.ministere-famille.gov.dz/> دليل معلومات لتقارير الدول العربية حول الأهداف الإنمائية للألفية

## VIII. NIVEAUX D'AGENCEMENT ET DE STRUCTURATION DE LA BDD

### 8.1. Premier niveau : Les cibles de la BDD AL INSAF

Quatre (4) cibles ont été retenues pour la base de données AL INSAF. Il s'agit de :

- *Cible1 : Renforcement du développement humain ;*
- *Cible2 : Accès aux ressources économiques ;*
- *Cible 3 : Participation des femmes dans les processus décisionnels ;*
- *Cible 4 : Amélioration des statuts légaux et des droits des femmes*

Les quatre cibles s'inscrivent dans la politique nationale en matière de développement et d'égalité et elles prennent en compte la réalité de la production statistique sensible au genre.

#### 8.1.1. CIBLE 1 : Renforcement du développement humain

L'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour la croissance et la réduction de la pauvreté, et elle est une clé pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. Cependant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent toujours dans de nombreux systèmes culturels, sociaux et politiques. Dans les pays en développement, les femmes souffrent de manière disproportionnée de la pauvreté et des maladies qui y sont associées, telles la malnutrition, la santé précaire et l'analphabétisme.

En Algérie, les disparités hommes/femmes commencent à se résorber au niveau de l'enseignement. En effet, en 2010, 53 % des lycéens sont des filles et les étudiantes représentent 59% de l'effectif des universités.

#### 8.1.2. CIBLE 2 : Accès aux ressources économiques

La part des femmes dans l'emploi est en forte augmentation ces dernières années, ce qui traduit une meilleure intégration dans l'économie par le biais de leur participation dans les secteurs formel et informel. Mais une forte ségrégation persiste sur les marchés du travail. Dans de nombreux pays, il est difficile de trouver du travail productif dans des conditions garantissant la liberté, l'équité et la dignité humaine et les femmes sont plus touchées que les hommes. Beaucoup plus que les hommes, les femmes sont susceptibles d'être employées à des tâches au niveau familial, sans salaire propre, ou dans le secteur informel, même s'il existe de grandes différences entre pays et au niveau régional et national. En Algérie, les indicateurs dévoilent des écarts persistants entre hommes et femmes au niveau de l'accès au marché du travail, dans la mesure où la proportion des femmes dans la population occupée est très inférieure à celle des hommes. En milieu professionnel, 33 % des cadres sont des femmes<sup>6</sup>. Malgré cela, l'activité féminine en Algérie est loin d'être socialement «normalisée» et leurs conditions de vie, demeurent dans certaines régions encore difficiles. Au-delà de l'autonomie financière, l'emploi aide la femme à entrer dans « l'espace public », où les lois peuvent la protéger contrairement à l'espace privé.

<sup>6</sup> Sources : Ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur

### 8.1.3. CIBLE 3 : Participation dans les processus décisionnels

Malgré la participation de la femme à différentes luttes politiques et sociales, et sa présence dans différentes sphères des champs économique et social, sa participation aux élites politiques locales et nationales, et donc au processus de prise de décision, demeure faible.

Parmi les obstacles qui favorisent cet état<sup>7</sup>, la persistance des stéréotypes socioculturels et des schèmes patriarcaux, qui sont en outre véhiculés par les médias, assignant à la femme un rôle social bien défini, celui de mère et d'épouse avant tout. Le devoir au foyer et l'intensité de la charge des travaux domestiques, l'éducation, et la garde des enfants, rendent particulièrement difficile de concilier plusieurs sphères de vie (vie privée et carrière professionnelle et politique).

Additivement à ces obstacles, l'insuffisance d'informations concernant la présence des femmes dans les positions de prise de décision en est un autre et ce dans la mesure où cela empêche d'avoir un état des lieux de la situation, condition sine qua non pour l'élaboration de stratégies d'actions concrètes et efficaces visant le renforcement de la présence des femmes dans les postes de décision .

### 8.1.4. CIBLE 4 : Amélioration des statuts légaux et des droits des femmes

L'autonomisation des femmes exige l'existence d'un cadre législatif et réglementaire claire et fort qui améliore les statuts légaux et les droits des femmes. Au plan social , ce cadre devrait permettre l'accès, de manière équitable avec les hommes, à l'éducation , à la santé , au droit de propriété, de succession et de l'héritage bien d'autres aspects et ce surtout en présence de pratiques culturelles qui sous-tendent parfois à la pratique d'une discrimination en défaveur de la femme.

Au plan économique et politique, il importe, également, d'avoir un cadre législatif et réglementaire qui favorise l'égalité économique entre femmes et hommes, et l'intégration des femmes dans les sphères de décisions à tous les niveaux.

## 8.2. Deuxième niveau : Les domaines sensibles au genre de la BDD AL INSAF

Chaque cible comporte trois à quatre domaines qui cernent bien la question de l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie et qui reflètent les résultats des politiques menées en la matière, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

<b>CIBLE 1 : Renforcement du développement humain</b>
Domaine 1 : Accès de la femme à l'éducation et au savoir faire
Domaine 2 : Accès de la femme à la santé
Domaine 3 : Equilibre démographique
Domaine 4 : Le bien être et conditions de vie
<b>CIBLE 2 : Accès aux ressources économiques</b>
Domaine 1 : Emploi de la femme
Domaine 2 : Travail informel / non marchand des femmes
Domaine 3 : Situation de la femme dans le secteur agricole
Domaine 4 : Entreprenariat des femmes

<sup>7</sup> Participation des femmes à la vie économique et insertion dans le processus de décision, ONU, <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication17.pdf>

<b>CIBLE 3 : Participation des femmes dans les processus décisionnels</b>
Domaine 1 : Participation à la vie politique et à la vie publique
Domaine 2 : La prise de décision dans l'espace public
Domaine 3 : Promotion des droits en faveur des femmes
<b>CIBLE 4. Amélioration des statuts légaux et des droits des femmes</b>
Domaine 1: Femmes en situation difficile
Domaine 2 : Cadre professionnel pour les droits des femmes
Domaine 3 : Les populations vulnérables
Domaine 4: La place sociale et culturelle des femmes

### 8.3. Troisième niveau : Les rubriques et les indicateurs rapportés au contexte algérien<sup>8</sup>.

Chaque domaine des quatre cibles citées comporte des rubriques qui permettent de sélectionner les indicateurs reflétant la question du genre, tel que précisé ci-dessous.

#### 8.3.1. CIBLE 1 : Renforcement du développement humain

##### ➤ Domaine 1 : Accès de la femme à l'éducation et au savoir faire

L'éducation est un droit fondamental, néanmoins, on constate que dans le monde, la disparité entre les sexes en matière d'éducation a diminué durant la dernière décennie au sein de la population non scolarisée : de 1999 à 2008, la proportion de filles y est passée de 57 % à 53% dans le monde. Cependant, ce pourcentage est bien plus important dans certaines régions : en Afrique du Nord par exemple, le rapport de l'ONU indique que 66 % des enfants non scolarisés sont des filles.

Mais qu'en est-il pour l'Algérie ?

Les mesures prises en Algérie permettant à la femme d'accéder à l'éducation et au savoir- faire :

#### RUBRIQUE 1.1 : SYSTEME EDUCATIF

Le système éducatif en Algérie est composé de trois segments (éducation nationale - formation et enseignement professionnels - enseignement supérieur).

L'État algérien garantit le droit à l'éducation à tous ses enfants, sans distinction de région, de couleur, de sexe ou de tout autre ordre, quel qu'il soit. Ce droit est d'ailleurs consacré par les textes fondamentaux de la République, notamment dans la constitution et dans la loi d'orientation sur l'éducation nationale n°08-04 du 23 février 2008 où il est fait mention, aux termes des articles de 10 à 13, de l'accès égal à l'éducation, de l'obligation de l'éducation pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 6 à 16 ans révolus, de l'égalité des conditions d'accès à l'éducation et de la gratuité de l'éducation. A titre indicatif, le système éducatif algérien contribue sensiblement à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cela se traduit par l'existence de la mixité dans la quasi-totalité des établissements scolaires, et la non discrimination entre les filles et les garçons dans tous les domaines de la vie scolaire ainsi qu'en matière d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement, de conditions d'orientation, d'octroi de bourses et autres subventions pour les études. Il existe aussi la participation obligatoire à l'éducation physique et

<sup>8</sup> Les chiffres de l'état des lieux sont tirés de l'enquête MICS 3 ou des dossiers du Ministère délégué de la famille et de la condition féminine, le RGPH 2008 et les rapports du PNUD.

sportive, sans omettre le droit d'accès aux programmes d'éducation permanente, y compris aux programmes d'alphabétisation pour adultes.

Les indicateurs d'évolution du système éducatif Algérien enregistre une amélioration constante. Une hausse continue des capacités d'accueil est observée au niveau des trois cycles de l'éducation nationale (primaire, moyen et secondaire), ainsi que l'amélioration du niveau de qualification des enseignants (49% des enseignants du primaire en 2010 ont un niveau requis d'enseignement), et une évolution considérable du taux de scolarisations des enfants en âge de scolarisation qui est passé de 45,36% en 1965/66 à 77,43% en 1980/81 à 90,67% en 1999/2000 pour atteindre 98,16% en 2011/2012<sup>9</sup>. Les effectifs des scolarisés, d'enseignants et le nombre d'infrastructures enregistrent également une nette progression.

Concernant la parité entre les sexes, il faut signaler l'évolution de la tendance en faveur des filles, notamment dans le cycle moyen et secondaire, puisqu'on enregistre en 2010, un taux (nombre de filles pour 100 garçons) de 90 dans le cycle primaire, 95 dans le cycle moyen et 139 dans le cycle secondaire<sup>10</sup>.

Par ailleurs, une enquête par grappes à indicateurs multiples relatif au suivi de la situation des enfants et des femmes (enquête MICS) est réalisée par le Ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière. La dernière enquête (MICS3) de 2006, réalisée sur un échantillon de 29488 ménages représentant le territoire national, a fait ressortir un taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans de 94,3%. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu urbain où il est de 96,7%, contre 91,5% en zone rurale.

Le plus fort taux de scolarisation est enregistré parmi les filles du milieu urbain et le plus faible parmi les filles qui résident en zone rurale. Dans l'urbain, les taux de scolarisation des garçons et des filles sont pratiquement identiques.

En zone rurale, il existe une légère différence en faveur des garçons même si on estime que les taux observés sont assez appréciables pour les deux sexes. En effet, le taux de scolarisation global observé a connu un accroissement de 10 points en 8 ans. Il est passé de 84,3% en 1998 à 94,3% en 2006. Le gain est encore plus important en zone rurale, particulièrement pour les filles. En zone rurale et pour les deux sexes confondus, le taux de scolarisation est passé de 77,0% à 91,5% entre 1998 et 2006 ; soit une augmentation de 14,5 points.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, ce dernier a connu une évolution quantitative remarquable. D'après les données du Ministère de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de sexe féminin a toujours dépassé ceux du sexe masculin entre 2006 et 2010. 59% des inscrits en graduations sont des filles et 41% des garçons. La même tendance est observée en 2010 pour les diplômés universitaires de graduation ; 62% sont de sexe féminin et 38% de sexe masculin. Par contre pour les inscrits en post graduation ; la tendance se renverse, puisque le nombre d'inscrits de sexe masculin (52%) dépasse le nombre de sexe féminin (48%).

En matière de formation professionnelle, des résultats très significatifs sont enregistrés dans ce domaine, notamment en matière d'infrastructures, du nombre de stagiaires et apprentis ainsi qu'au niveau des programmes de formation.

<sup>9</sup> Les données mentionnées sont celles communiquées par le Ministère de l'Education Nationale

<sup>10</sup> Les données mentionnées sont celles communiquées par le Ministère de l'Education Nationale

Les indicateurs sélectionnés pour la rubrique système éducatif sont comme suit :

- ✓ *Indicateur 1 : Les taux de scolarisation des filles et des garçons au niveau primaire et moyen/secondaire.*
- ✓ *Indicateur 2 : Nombre des inscrits par sexe dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire, supérieur et dans la formation professionnelle.*
- ✓ *Indicateur 3 : Rapport des inscrits filles/garçons dans l'enseignement primaire, moyen, secondaire et supérieur, et dans la formation professionnelle.*
- ✓ *Indicateur 4 : Nombre de diplômés par sexe dans l'enseignement supérieur*
- ✓ *Indicateur 5 : Le rapport femme/homme chercheurs, à l'université selon les filières.*

#### **RUBRIQUE 1.2 : ALPHABETISATION**

La stratégie nationale d'alphabétisation, mise en œuvre pour la période 2007-2016 par les pouvoirs publics avec la collaboration des ONG, vise à réduire de 50 % le nombre des analphabètes estimé en 2005 à 6,2 millions. Cet objectif est conforme aux Objectifs de Développement du Millénaire adoptés par la communauté internationale. L'opération vise l'ensemble des analphabètes mais la tranche d'âge comprise entre 15 et 49 ans est retenue comme prioritaire. Un intérêt particulier est accordé à la femme et aux populations des zones rurales.

Évolution du taux d'analphabétisme (rapporté à la population de 10 ans et plus) :

Sexe/années	1998	2008
Masculin	23,6%	15,5%
Féminin	40,2%	28,9%
Total	31,9%	22,1%

Source : Troisième et quatrième rapports périodiques de l'Algérie sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (données RGPH 1998 et 2008)

Les études sociales, démographiques ou de santé ont toutes montré que les niveaux d'instruction des parents jouent un rôle fondamental non seulement dans l'éducation de leurs enfants mais également dans la prise en charge des besoins d'hygiène, de nutrition, de scolarité et de santé d'une manière générale. En effet, l'instruction des parents, notamment de la mère, contribue à une meilleure prise en charge du bien être de sa famille.

6 chefs de ménages sur 10 sont analphabètes selon l'enquête MICS 3. La proportion est beaucoup plus importante en zone rurale. Les plus forts taux d'analphabètes sont cependant enregistrés chez les femmes. 82,6% des femmes chefs de ménages sont analphabètes, 77,5% pour les urbaines et 82,6% pour les rurales.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Taux d'alphabétisation de 15 ans et plus par sexe et par ranche d'âge*
- ✓ *Indicateur 2 : Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes.*

➤ **Domaine 2 : Accès à la santé de la femme ;**

La santé étant gratuite en Algérie mais non obligatoire.

*RUBRIQUE 2.1 : MALADIES ET TROUBLES DE LA SANTE*

Eu égard à l'ampleur qu'elles ont prises et à leur lourd impact non seulement au plan sanitaire mais également au plan économique pour l'ensemble des couches de la population, les maladies chroniques ne pouvaient pas être occultées.

Selon le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, les personnes qui souffrent d'au moins d'une maladie chronique représentent 10,5% de l'ensemble de la population. 8,4 % et 12,6% de l'ensemble des personnes sont respectivement de sexe masculin et de sexe féminin. Les habitants de la zone rurale souffrant d'au moins d'une maladie chronique sont relativement moins nombreux que ceux du milieu urbain avec des proportions respectives de 9,3 et 11,5%.

La prévalence des maladies chroniques augmente de manière sensible avec l'âge notamment auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus, pour environ une personne sur deux (51%). Les femmes sont plus affectées que les hommes (respectivement 60.3% et 42%).

Les indicateurs retenus pour cette rubrique sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Prévalence des personnes ayant déclaré avoir au moins une maladie chronique, par sexe et milieu de résidence.*
- ✓ *Indicateur 2 : Taux de prévalence d'insuffisance pondérale chez les femmes selon la tranche d'âge.*

*RUBRIQUE 2.2 : CONNAISSANCE ET COMPORTEMENT FACE AU VIH/SIDA*

Les indicateurs retenus dans ce cadre sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Part relative des femmes âgées de 15-49 ans connaissant les principaux moyens de prévention au VIH/sida*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans ayant une connaissance parfaite de la transmission du VIH/sida*
- ✓ *Indicateur 3 : Ratio femme – homme qui sont déclarés porteurs du VIH*
- ✓ *Indicateur 4 : Taux de femmes atteintes du Sida selon la tranche d'âge*

### *RUBRIQUE 2.3 : ASSISTANCE MEDICALE POUR LA MATERNITE :*

Selon les données du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, le taux de mortalité maternelle est estimé à 76,9 pour 100.000 en 2010 contre 230/100.000 en 1989 et 117/100.000 en 1999. Cependant, eu égard aux potentialités du pays, le ratio enregistré reste inacceptable d'autant que des écarts importants entre les wilayas et les régions sont enregistrés et traduisent par là même les disparités persistant en matière de couverture sanitaire au niveau des régions défavorisées. La couverture sanitaire des femmes pour le suivi prénatal est en nette amélioration traduite notamment la proportion de la consultation prénatale, la couverture des femmes pour la vaccination antitétanique et le taux d'accouchement en milieu assisté.

Les indicateurs retenus dans ce cadre sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans, décédées en accouchement*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals au moins une fois durant leur grossesse.*
- ✓ *Indicateur 3 : Taux d'accouchements en milieu assisté.*

### *RUBRIQUE 2.4 : LA FECONDITE*

Le nombre moyen d'enfant mis au monde par une femme durant sa vie, en supposant que toutes les femmes du même groupe d'âge avaient à la fin de leur vie féconde le nombre d'enfant correspondant aux taux de fécondité en vigueur à ce moment. En 2010, l'indice synthétique de fécondité était de 2,87 enfants par femme<sup>11</sup>.

Les indicateurs retenus dans ce cadre sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Indice conjoncturel de fécondité*
- ✓ *Indicateur 2 : Taux de fécondité de femmes âgées entre 15 et 49 ans*
- ✓ *Indicateur 3 : Age moyen à la maternité*
- ✓ *Indicateur 4 : Proportion des naissances des mères adolescentes (15-19 ans)*

### *RUBRIQUE 2.5 : PLANIFICATION FAMILIALE ET LES BESOINS NON SATISFAITS : UTILISATION PASSEE DE LA CONTRACEPTION.*

L'utilisation de la contraception a atteint une proportion considérable à 64,8 % en toutes méthodes et 54,9% en méthodes modernes, et intéresse désormais de façon égale les couples quelque soit le niveau socioculturel et la strate de résidence. L'écart de plus de 11 points entre le milieu urbain et rural enregistré à la fin des années 80 a été complètement réduit de même que l'écart entre les femmes analphabètes et celles de niveau secondaire et plus, de plus de 10 points au début des années 90 est inférieur à 2 points actuellement. Il s'avère ainsi que la pratique de la contraception s'exerce désormais au sein du couple comme un choix reproductif. En outre les facteurs tels que le milieu de résidence, la scolarisation ne sont plus discriminants. Ces faits sont le témoin des progrès incontestés dans le développement humain en particulier en direction des femmes et de l'amélioration du cadre général de vie de la population.

<sup>11</sup> Données du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Selon les résultats de l'enquête MICS3, la répartition des femmes par rapport à l'âge de la reproduction selon la parité atteinte à la première utilisation indique que près des 2/3 (65,9%) ont eu recours à la contraception après la naissance de leur premier enfant et seulement 4,1% à 0 enfant, soit juste après leur mariage.

Par milieu de résidence, 74% des femmes urbaines ont eu recours à la contraception avant la naissance de leur deuxième enfant contre 64,9% chez les femmes rurales. Selon le niveau d'instruction, le recours précoce, soit juste après le mariage avant la naissance du premier enfant, concerne principalement les femmes de niveau d'instruction supérieur avec 17,8%, suivies par celles de niveau secondaire avec 6,3%. Quant aux femmes n'ayant aucun niveau d'instruction, près de la moitié (49,0%) n'ont eu recours à la pratique contraceptive qu'après la naissance du second enfant, dont 18,2 % après avoir eu leur 4<sup>e</sup> enfant. Selon l'indice de richesse, le recours à la contraception est relativement plus précoce chez les femmes appartenant au cinquième indice «le plus riche.»

L'utilisation actuelle de la contraception est décidée dans plus de la moitié des cas par le couple et dans 37,0% des cas par la femme elle-même. Le conjoint n'interfère que dans 3.3% des cas. Quant aux discussions au sein du couple autour de la contraception, elles concernent 52,7% des couples du milieu urbain et 49.8% de ceux de la zone rurale.

Selon la région, les données de l'enquête révèlent qu'à l'Est du pays, 64,3% des femmes ont recours la contraception actuelle suite à une discussion de groupe alors que pour 34,3%, la décision a été prise par la femme. A l'Ouest du pays, la contraception reste, dans la majorité des cas (54,1%), la propre décision des femmes.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Prévalence de la contraception moderne des femmes âgées de 15 à 49 ans.*
- ✓ *Indicateur 2 : Décision relative à l'utilisation de la contraception*
- ✓ *Indicateur 3 : Structure des femmes non contraceptantes selon la raison et le milieu de résidence,*

### ➤ **Domaine 3 : Equilibre démographique**

#### *RUBRIQUE 3.1 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION*

La transition démographique a eu des répercussions importantes sur la structure par âge de la population, telle que révélée par le dernier RGPH effectué en 2008. La part de la catégorie des moins de cinq ans dépasse celle des 5-9ans de 1,5 points et celle des moins de 20 ans, a poursuivi sa baisse mais cette dernière elle risque d'être renversée dans un avenir très proche au rythme auquel les naissances évoluent. Le recensement montre également une augmentation concomitante de la part des générations en âge d'activité (20-59 ans) et une tendance nette au vieillissement de la population avec un accroissement important des 60 ans plus avec pour corolaire une augmentation en proportions et en effectifs de cette tranche d'âge. Compte tenu d'une meilleure longévité des femmes (2 années d'écart comparativement à l'homme), elles sont plus nombreuses que les hommes au 3<sup>ème</sup> âge<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Données du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Structure de la Population par âge et par sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Rapport de masculinité*

### *RUBRIQUE 3.2 : NATALITE –MORTALITE ET ESPERANCE DE VIE*

L'Algérie enregistre une nette baisse de la natalité en 1986, année où l'Algérie a entamé la seconde phase de la transition démographique relative à la transition de la fécondité. Selon le milieu de résidence, on constate que la transition démographique a concerné dans un premier temps le milieu urbain.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Taux de natalité*
- ✓ *Indicateur 2 : Taux de mortalité maternelle*
- ✓ *Indicateur 3 : Taux de mortalité par âge selon le sexe*
- ✓ *Indicateur 4 : Espérance de vie à la naissance par.*
- ✓ *Indicateur 5 : Espérance de vie en bonne santé ou sans incapacité selon le sexe.*

### *RUBRIQUE 3.3 : ETAT MATRIMONIAL ET LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES*

En se référant aux résultats de l'enquête MICS3, la répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial révèle que les célibataires occupent la première position avec 48,4% de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, des ménages ordinaires et collectifs. Les mariés viennent en seconde position avec 46,4%. Les veufs (ves) et les divorcé(e)s se placent respectivement en troisième et quatrième positions avec respectivement 1,2% et 4,0% du total des personnes âgées de 15 ans et plus. Selon le sexe, les données révèlent que le célibat touche plus les hommes que les femmes. Les proportions respectives des hommes et des femmes célibataires, âgées de 15 ans et plus sont de 52,9 et 43,8%, soit un écart de presque 10 points.

Les femmes, quant à elles, sont plus touchées par le veuvage et à un degré moindre par le divorce. Les écarts constatés, notamment en ce qui concerne la part des veuves, peuvent être expliqués, entre autres, par le remariage plus fréquent chez les hommes. En outre, la différence d'âge entre les conjoints et l'allongement de l'espérance de vie (de plus en plus élevée pour les femmes) sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer ce constat.

Dans ce cadre, deux indicateurs ont été retenus :

- ✓ *Indicateur 1 : Structure des chefs de ménages par tranche d'âge, statut matrimonial et par sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage des femmes chef de ménages par rapport à celui des hommes dans les familles monoparentales.*

#### *RUBRIQUE 3.4 : MARIAGE ET NUPTIALITE*

L'âge au premier mariage est en augmentation depuis 1966, passant de 23.8 ans à 33.5 ans en 2006, pour les garçons et de 18.3 ans à 29.8 ans, pour les filles. Les données de l'enquête MICS3 permettent de constater que les femmes se marient relativement de plus en plus tard, en ce sens que près d'une femme sur trois s'est mariée entre 15 et 19 ans, 41,5% entre 20 et 24 ans alors qu'une femme sur cinq s'est mariée à l'âge de 25 ans ou plus tard. La répartition selon le groupe d'âges au moment de l'enquête fait apparaître clairement l'effet de génération sur le retard de la primo nuptialité. En effet, chez les femmes âgées de 45-49 ans, près de 43% ont contracté leur première union entre 15-19 ans, alors qu'auprès des femmes de 30-34 ans, cette proportion n'est que de 21.7%. La répartition selon le milieu de résidence révèle un écart de près deux ans à la faveur du milieu urbain, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il convient de souligner l'effet de l'instruction sur l'âge au premier mariage, en ce sens que ce dernier passe chez les hommes de 30,4 ans chez les non-instruits à 34,8 ans, chez ceux de niveau supérieur et chez les femmes, de 28,7 ans à 33,2 ans, respectivement. Aussi

Par ailleurs, l'enquête MICS3 révèle que la polygamie concerne 0,8% du total des femmes âgées de 15 à 49 ans, alors que la proportion des femmes mariées avant d'atteindre 18 ans (âge légal pour se marier) concerne 7,8%. Le niveau d'instruction des femmes détermine le type d'union, en ce sens que la polygamie est plus fréquente chez les femmes sans aucun niveau d'instruction (6,5%) que chez celles ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur (3%).

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Age au premier mariage par sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans mariées (taux de nuptialité)*
- ✓ *Indicateur 3 : Pourcentage des femmes âgées de 15-19 ans actuellement mariées (précocité)*
- ✓ *Indicateur 4 : Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées à des conjoints polygames*

#### ➤ **Domaine 4 : Le bien être**

#### *RUBRIQUE 4.1 : TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION*

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Nombre de contrats pour l'accès à l'Internet contractées par les femmes et les hommes*
- ✓ *Indicateur 2 : Indice de prise en compte du genre dans les textes législatifs et réglementaires du secteur des TIC*
- ✓ *Indicateur 3 : Nombre de lignes téléphoniques contractées par les femmes et pales hommes*

#### RUBRIQUE 4.2 : SOLIDARITE ET LA PAUVRETE

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par sexe (filet social, dispositif de promotions d'emploi, etc...)*
- ✓ *Indicateur 2 : Salaire moyen par sexe*
- ✓ *Indicateur 3 : Taux de pauvreté par sexe*
- ✓ *Indicateur 4 : Proportion des gains de salaires versés pour le congé de maternité d'une durée d'au moins 14 semaines, en pourcentage*

#### RUBRIQUE 4.3 : CONDITIONS DE VIE

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Proportion de logements précaires (bidonvilles)*
- ✓ *Indicateur 2 : Proportion des logements ayant accès à l'eau potable, l'électricité et l'assainissement.*

#### 8.3.2. CIBLE 2 : ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES

##### ➤ Domaine 1 : Emploi de la femme

#### RUBRIQUE 1.1 : EMPLOI

Le pourcentage des femmes occupées a tendance à augmenter d'année en année comme le démontre le tableau ci-dessous :

Années	2000	2001	2007	2008	2009	2011
% des femmes occupées	14.2%	14.0	15.8	15.6	15.3	16.3%

Source : ONS, enquête emploi

Ces résultats reflètent la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'égalité genre par la mise en œuvre d'une batterie de lois qui interdisent toute disposition discriminatoire envers les femmes ainsi que par le biais de mécanismes instaurés tels que l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes. A titre d'exemple, il convient de citer la création au niveau de la Direction Générale de la Sûreté Nationale d'une structure chargée de la promotion des droits de la femme policière au sein de la sûreté nationale, et les observatoires d'emploi féminin créés au niveau sectoriel. Ces derniers ont pour principales missions de :

- Inscrire la promotion de l'emploi féminin dans les politiques de ressources humaines et la traduire en objectifs de recrutement, de formation et de promotion,
- Instituer dans les plans et bilans sectoriels, le critère du Genre comme indicateur pertinent,
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation des managers en matière de promotion de l'emploi féminin.

En termes de structure, l'emploi féminin montre, selon le dernier Rapport National sur le Développement Humain, les caractéristiques suivantes :

- Les femmes autant que les hommes exercent dans l'informel ;
- La différence entre sexes est surtout perceptible au sein de la catégorie des indépendants.
- Parmi les femmes qui exercent une activité indépendante, 93 % de femmes sont non déclarées à la sécurité sociale contre 69 % chez leurs homologues masculins (en légère augmentation par rapport à 2004). Le secteur privé devient en 2006 le premier employeur des femmes avec 57,3 % contre 42,7 % pour le public. La situation s'est inversée par rapport à 2005 où le secteur public employait un peu plus de la moitié des femmes occupées, l'emploi féminin demeure en 2006 plus qualifiée que celui des hommes : près de la moitié (47,5 %) de l'emploi féminin est le fait de femmes du secondaire et du supérieur. Les hommes sont plus favorables au travail des femmes quand celles-ci remplissent la condition d'une instruction élevée. ( à revoir avec l'enquête emploi)

Aussi, et afin de cerner les obstacles qui entravent le travail féminin, une étude sur l'intégration socioéconomique des femmes en Algérie a été réalisée par le CRASC en 2006 pour le compte de l'ex Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine et qui a touché 4436 ménages composés de 13.755 femmes réparties dans deux zones d'habitat : 8699 femmes en milieu urbain soit 63,2 %, et 5056 en zone rurale soit 36,8 %. Parmi les résultats majeurs de l'enquête, il y a lieu de retenir qu'il s'agit d'une population essentiellement jeune : 62 % n'ont pas atteint l'âge de 35 ans et 77 % ont moins de 45 ans. L'âge moyen de cette population est estimé à 33 ans, Le travail des femmes se présente d'abord comme une activité urbaine (70,35 %), Le niveau d'instruction reste le facteur le plus déterminant dans l'accès à l'information. Plus la femme est instruite, mieux elle accède à l'information et plus elle a de chance d'intégrer le monde du travail. La population féminine active ne représente que 17,6% du total des femmes en âge de procréer; 21,0% pour les urbaines et 12,5% pour les rurales.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Le taux d'occupation par sexe et par secteurs d'activité*
- ✓ *Indicateur 2 : Le taux d'activité selon le sexe et la strate (milieu de résidence)*
- ✓ *Indicateur 3 : La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole*
- ✓ *Indicateur 4 : L'écart de rémunération entre les sexes dans les salaires.*
- ✓ *Indicateur 5 : Le taux de sous emploi liés au temps de travail des femmes*
- ✓ *Indicateur 6 : Le nombre de la population active, occupée et en chômage, par sexe*

### *RUBRIQUE 1.2 : LE CHOMAGE ET SES CARACTERISTIQUES*

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Taux de chômage par sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et par sexe*

#### ➤ **Domaine 2 : le travail informel/non marchand des femmes**

Selon l'étude sur l'intégration socioéconomique des femmes en Algérie qui a été réalisée par le CRASC en 2006, l'activité rémunérée des femmes est exercée pour près de 60% dans le secteur public et 40% dans le secteur privé. Les femmes actives dans le secteur privé, sont plus présentes dans l'informel que le formel avec respectivement des taux de 21,5 %, et 18,5 %. Le niveau d'instruction est un des facteurs sélectifs majeurs dans l'accès au travail formel. Si les femmes sans instruction sont présentes dans le secteur informel pour plus de 60 %, elles représentent 6,4 % dans le secteur privé formel et 33,5 % dans le secteur public. La population féminine active ne représente que 17,6% du total des femmes en âge de procréer; 21,0% pour les urbaines et 12,5% pour les rurales

Les indicateurs sélectionnés par rubrique sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Le taux d'occupation par sexe et par secteurs d'activité*
- ✓ *Indicateur 2 : Le taux d'activité selon le sexe et la strate (milieu de résidence)*
- ✓ *Indicateur 3 : La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole*
- ✓ *Indicateur 4 : L'écart de rémunération entre les sexes dans les salaires.*
- ✓ *Indicateur 5 : Le taux de sous emploi liés au temps de travail des femmes*
- ✓ *Indicateur 6 : Le nombre de la population active, occupée et en chômage, par sexe*

### *RUBRIQUE 2.1 : TRAVAIL INFORMEL*

- ✓ *Indicateur : Proportion de femmes travaillant dans l'informel, selon l'âge et le niveau d'instruction*

### *RUBRIQUE 2.2 : TRAVAIL REPRODUCTIF*

- ✓ *Indicateur : Temps consacré au travail domestique non rémunéré (soins enfants et personnes âgées), par sexe.*

### *RUBRIQUE 2.3 : TRAVAIL FAMILIAL*

- ✓ *Indicateur : Proportion d'aides familiaux dans la population employée, par sexe*

### ➤ Domaine 3 : La situation de la femme dans le secteur agricole

Aucune mesure restrictive ou discriminatoire ne figure dans les lois et la réglementation Algérienne dans le domaine de l'acquisition et de la possession de la terre ou du droit à l'héritage.

Les politiques menées en matière de développement agricole et rural offrent aux femmes des opportunités pour exercer leurs activités agricoles. Des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement sont initiées à leur profit.

Il y a lieu de citer dans ce cadre, le Plan National de Développement Agricole et rural, initié en 2002 par le Gouvernement afin de consolider la sécurité alimentaire du pays et a abouti à l'élaboration en 2004 d'une Stratégie Nationale de Développement Rural Durable comme outil de mise en œuvre de la politique de renouveau rural et un cadre d'intervention dans le milieu rural. La démarche définie, intègre le principe d'égalité des chances, ainsi que la lutte contre la marginalisation et la précarité. Elle privilégie l'action de proximité et la participation des populations locales représentée par 50% femmes et 50% hommes

La politique initiée pour le monde rural, ne fait aucune discrimination entre les hommes et les femmes, elle est fondée pour l'essentiel sur les principes de la politique participative. Elle est mise en œuvre à travers des projets de proximité de développement rural intégrés « PPDR » qui sont un ensemble d'actions à usage collectif, construits sur la base d'une démarche participative ascendante. L'idée de projet est traduite en « PPDR » avec la participation de tous les concernés dans un espace de proximité, d'écoute, d'orientation, de concertation et d'échange d'idées, mis en place à cet effet et dénommé « cellule d'animation rurale communale – CARC – » au niveau des 1541 communes et impliquant à la base les différents acteurs (élus locaux, facilitateurs et facilitatrices désignés par l'administration, animateurs et animatrices désignés par les porteurs et porteuses de projets, leaders de développements, société civile, administration locale, mouvement associatif et les femmes porteuses de projets ). Selon le Ministère de l'agriculture et du développement rural, les actions individuelles proposées par les femmes porteuses de projets dans le cadre des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré « PPDR » concernent les domaines des petits élevages (apiculture, aviculture, cuniculture,...), l'agriculture familiale (famille productrice), l'artisanat (tissage, poterie, vannerie..), l'acquisition de cheptels (unité d'élevage), conditionnement des fruits et légumes, et la transformation des produits agricoles pour la nutrition familiale.

Dans ce cadre, il a été noté l'inscription de 10 000 unités d'élevage au titre de l'année 2009 en investissement à usage individuelle, et ont été engagé pour une grande partie au profit des femmes rurales en élevage apicole, caulicole et ovin.

Les actions développées en matière de promotion de la femme rurale : Pour prendre en charge le travail d'animation en direction des femmes rurales, la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) a mis en place des sections femmes rurales, au niveau de chaque chambre de wilaya, créées par arrêté Ministériel du 08/06/1998. Cette section, dirigée par une femme ingénieur ou technicienne agricole, a pour principales missions de :

- Mettre en évidence le rôle des femmes dans la production agricole et le développement rural,
- Déterminer, en concertation avec les associations de femmes rurales, les besoins en matière de formation et de conseil agricole et apporter un appui matériel et technique dans ces domaines,
- Favoriser l'émergence d'un large mouvement associatif féminin en milieu rural.

Il existe en général une association de femmes rurales dans chaque Wilaya mais aussi parfois des associations dans les communes. L'activité est très diversifiée d'une wilaya à l'autre, on peut citer :

- L'aide à la création de petites unités familiales agricoles et artisanales, petit élevage, confection de tapis, transformation de produits agricoles...),
- L'animation d'ateliers (financement par la wilaya et locaux mis à disposition par l'APC) pour la formation professionnelle dans les domaines de la couture, du tissage, de la poterie .....,
- L'aide à l'obtention de micro crédits pour l'acquisition de matériel (matières premières ou cheptel, ruches par exemple).

L'objectif est d'aider les femmes rurales à s'intégrer dans la vie active et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille par un complément de revenu. Les femmes rurales ont bénéficié, dans quelques wilayas, de moyens matériels, dans le cadre de projets spécifiques comme celui de l'étude sur les femmes rurales financée par la FAO. D'autres wilayas ont bénéficié de fonds de l'Union Européenne pour la mise en place de petits projets de proximité (petits élevages).

Les indicateurs sélectionnés par rubrique sont:

#### *RUBRIQUE 3.1: LES AGRICULTRICES SALARIEES*

- ✓ *Indicateur : Nombre de salariés dans le secteur agricole par sexe*

#### *RUBRIQUE 3.2: LES AGRICULTRICES RECENSEES*

- ✓ *Indicateur : Nombre de personnes ayant une carte d'agricultrice délivrée par la chambre d'agriculture*

#### *RUBRIQUE 3.3: LES AGRICULTRICES PROPRIETAIRES*

- ✓ *Indicateur 1 : Nombre de propriétaires terriens par sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage de femmes porteuses de projets agricoles.*

#### *RUBRIQUE 3.4: LES AGRICULTRICES ET L'INFORMEL*

- ✓ *Indicateur : Nombre d'employés saisonniers par sexe dans l'agriculture.*

#### ➤ **Domaine 4.L'entrepreneuriat au féminin**

L'entrepreneuriat est un fait urbain. Selon les résultats de l'étude sur l'intégration socioéconomique des femmes en Algérie a été réalisée par le CRASC en 2006, 72,9% des femmes entrepreneurs enquêtées, résident en zone urbaine contre 27,1% seulement qui activent dans les zones rurales. Cette population est majoritairement diplômée (81,2%).

En effet, le projet réalisé dépend de la formation et de la qualification des bénéficiaires ainsi que leur expérience professionnelle dans le domaine. Les femmes ont recours aux prêts bancaires offerts dans le cadre des différents dispositifs mis en œuvre par l'Etat, lorsqu'elles ne disposent pas de moyens pour le financement de leurs activités productives.

Les indicateurs sélectionnés par rubrique sont :

#### *RUBRIQUE 4.1 : LES RESSOURCES ECONOMIQUES*

- ✓ *Indicateur 1 : Taux d'entrepreneuriat homme/femme*
- ✓ *Indicateur 2 : Nombre de personnes ayant un registre de commerce selon l'activité*
- ✓ *Indicateur 3 : Pourcentage de femmes entrepreneurs par rapport aux hommes selon le secteur d'activité.*
- ✓ *Indicateur 4 : Nombre de chef d'entreprises par sexe, selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence.*

#### *RUBRIQUE 4.2 : LES FEMMES ET LE MICRO CREDIT*

- ✓ *Indicateur : Nombre de personnes par sexe ayant accès au micro crédit*

### **8.3.3. CIBLE 3 : PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DECISIONNELS**

Selon les données de l'Union interparlementaire (UIP), la proportion de femmes qui occupe un siège de députée à la chambre basse varie de 56,3 % à 0,3 % parmi les 132 pays où il y a au moins une femme députée. Selon les données compilées dans l'état de situation du 30 avril 2011 de l'UIP, le Rwanda occupe le 1er rang avec un taux de 56,3 % de femmes. Parmi les pays où le taux de représentation des femmes est établi à plus de 40 %, on compte Andorre, la Suède, l'Afrique du Sud, Cuba, l'Islande, la Finlande et la Norvège. Pour 19 autres parlements, le pourcentage de femmes à la chambre basse varie entre 30 % et 40 %. Puis, toujours selon les données de l'UIP, on compte actuellement 22 parlements au sein desquels le pourcentage de femmes est de moins de 5%, et 9 parlements au sein desquels aucune femme ne siège. Qu'en est-il de l'Algérie ?

#### ➤ **Domaine 1. Participation à la vie politique et à la vie publique**

Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit ou ne restreint la participation de la femme à la vie politique du pays

#### *RUBRIQUE 1.1 : LES FEMMES DANS LA JUSTICE*

Dans le domaine de la magistrature, les femmes occupent des postes de : Présidente du Conseil d'État (01); présidentes de cours (02), vice-présidentes de cours (07), présidentes de tribunal (33), juges d'instruction (65) et sur un nombre de 3582 de magistrats, 36.82 % sont des femmes. Au niveau de la chancellerie, sur un effectif global de 15.653 fonctionnaires, le personnel féminin représente 54,82 %<sup>13</sup>.

- ✓ *Indicateur : Indice de parité entre les sexes dans le pouvoir judiciaire*

<sup>13</sup> Troisième et quatrième rapports périodiques de l'Algérie sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mai 2009

### *RUBRIQUE 1.2 : LES FEMMES AU GOUVERNEMENT*

Dans le cadre du processus global de promotion des droits de la femme et de la généralisation du principe de l'égalité, une nouvelle tendance vers le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision et son accès aux fonctions supérieures de l'État est mise en œuvre. En effet, lors de la dernière décennie, une nouvelle dynamique a été enregistrée et qui s'est traduite, par la présence des femmes aux postes de responsabilité à un niveau opérationnel. Les femmes algériennes occupent des postes importants dans la hiérarchie de l'État, en qualité de ministre, d'ambassadrice et de présidente de juridiction. Ainsi, au titre des fonctions supérieures de l'État (2010), on dénombre trois (03) femmes dans le Gouvernement, quatre (04) femmes ambassadrices -dont (02) en service à l'étranger, une (01) femme wali et trois (03) autres walis hors cadre, deux walis (02) déléguées, une secrétaire générale de ministère, cinq (05) chefs de cabinet de ministères, trois (03) secrétaires générales de wilayas, trois (03) inspectrices générales de wilayas et onze (11) chefs de daïra. Certaines facultés des sciences de la nature, des lettres et l'université des sciences et de la technologie sont dirigées par des femmes. De même, au niveau de l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, l'élément féminin représente actuellement 36 % de l'effectif global dont 31 % dans les fonctions et postes supérieurs.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Proportion de ministre femmes dans le Gouvernement*
- ✓ *Indicateur 2 : Proportion de siège occupés par des femmes au parlement national*
- ✓ *Indicateur 3 : Indice de parité entre les sexes dans les représentations diplomatiques*

### *RUBRIQUE 1.3 : LES FEMMES ELUS*

S'agissant du système électoral, ce dernier favorise une représentation adéquate des femmes et va dans le sens d'une plus grande recherche de candidatures féminines aux mandats électoraux et fonctions électives. La femme algérienne était représentée, déjà à l'indépendance, en 1962, à la première Assemblée constituante avec dix femmes élues. Depuis, on assiste globalement à une évolution de la représentativité des femmes parlementaires à l'Assemblée Populaire Nationale notamment depuis les trois derniers mandats, puisque le pourcentage de cette représentativité est passé de 2,90 % en 1997 à 7,75 % en 2007 et atteignant 30% en 2012 grâce à la loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012, qui permet une discrimination positive.

Il convient de noter également que deux (02) femmes sont présidentes de partis politiques. L'une d'entre elles s'est présentée à deux reprises comme candidate aux élections présidentielles et a pu obtenir un nombre appréciable de voix en 2004 se classant en deuxième position parmi six candidats, en 2009. Conscient que la volonté politique ne saurait à elle seule opérer les changements escomptés sur les pesanteurs socioculturelles qui entravent la promotion du rôle politique des femmes, d'autres actions sont menées pour accélérer le rythme de ces changements. Ainsi, la révision de la Constitution du 12 Novembre 2008 a consacré davantage les droits politiques de la femme. De même, la sensibilisation, la formation et l'implication des partis politiques dans les débats autour de la contribution des femmes dans le domaine politique constituent des axes stratégiques dans le processus d'encouragement de ce rôle.

Dans ce cadre, l'indicateur sélectionné pour cette rubrique est :

- ✓ Indicateur : *Indice de parité entre les sexes dans le pouvoir local (APC et APW)*

➤ **Domaine 2 : Prise de décision dans l'espace public**

*RUBRIQUE 2.1 : ELECTION*

Le droit de voter et d'être élue est garanti à la femme par la Constitution. L'article 50 stipule : « Tout citoyen remplissant les conditions légales est électeur et éligible ». Selon une enquête nationale, il a été révélé que près de 60 % des femmes algériennes votent personnellement. L'examen des résultats de l'élection présidentielle d'Avril 2004, permet d'indiquer que 46.49 % du corps électoral sont des femmes. Au cours de cette même élection, 50,68 % des femmes ont participé aux élections dont les 18 à 20 ans constituaient 73.33 % des votantes.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre sont :

- ✓ Indicateur 1 : *Nombre de personnes inscrites sur les listes électorales par sexe*
- ✓ Indicateur 2 : *Taux de participation aux élections par sexe*

*RUBRIQUE 2.2 : LES FEMMES DANS LA SOCIETE CIVILE*

Les lois relatives aux partis politiques et au mouvement associatif ont permis l'émergence de partis politiques et d'organisations non gouvernementales activant, dans tous les domaines notamment celui de la protection des droits de la femme, de la santé de la mère et de l'enfant, de la protection des femmes en difficulté.

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre sont :

- ✓ Indicateur 1 : *Nombre d'adhérents aux associations (scientifiques, sociales, environnementales, etc.) selon le sexe*
- ✓ Indicateur 2 : *Pourcentage de femmes présidentes d'associations (scientifiques, sociales, environnementales, etc.)*

➤ **Domaine 3 : Promotion des droits en faveur des femmes**

*RUBRIQUE 3.1 : CONVENTIONS INTERNATIONALES*

L'Algérie a ratifié toutes les conventions et traité ayant pour objet la protection des droits de l'homme, en particulier ceux relatifs à la femme et l'enfant, et sont considérés par la constitution supérieur à la loi, à savoir :

- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF)
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
- La Convention sur les droits politiques des femmes,
- La Convention sur la nationalité des femmes mariées,
- La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement de mariages

- L'action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable (Programme-Action 21, chapitre 24)
- La Convention sur la protection de la maternité (révisée),
- La Convention sur les travaux souterrains (femmes),
- La Convention sur le travail de nuit (femmes), (révisée)
- 12. Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo), 2003

### *RUBRIQUE 3.2 : PROGRAMMES ET REGLEMENTATION NATIONALE*

Les indicateurs sélectionnés dans ce cadre, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Lois nationales signées et adoptées en faveur des droits des femmes*
- ✓ *Indicateur 2 : Indice de volonté politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*
- ✓ *Indicateur 3 : Programmes de développement sensibles au genre par secteur*
- ✓ *Indicateur 4 : Initiatives et décisions prises par les ministères en faveur de la promotion des femmes*

#### **8.3.4. CIBLE 4. AMELIORATION DES STATUTS LEGAUX ET DES DROITS DES FEMMES**

En Algérie, il convient d'observer que la rédaction aussi bien dans la Constitution que dans les textes à caractère législatif et réglementaire, est transcrite sur un style impersonnel qui englobe l'homme et la femme sans distinction aucune. Les instruments juridiques internationaux ratifiés par l'Algérie, les différentes dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires en vigueur prévoient dans leur ensemble le rejet de toute forme de discrimination quel que soit son fondement. En effet, les dispositions de l'article 29 et 31 de la constitutions garantissent les principes de l'égalité de tous devant la loi, de l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyennes et citoyens avec la suppression des obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle sont clairement. Il y a lieu de mentionner que tout texte législatif comportant une disposition discriminatoire encoure la censure du Conseil constitutionnel. C'est là un principe intangible qui n'admet aucune exception.

#### ➤ **Domaine 1 : Les femmes en situation difficile**

### *RUBRIQUE 1.1 : LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES*

La violence envers les femmes n'est pas un phénomène propre à l'Algérie et, de ce fait, mobilise l'attention de nombreux pays pour son éradication. Ce phénomène, sous toutes ses formes, est considéré comme un processus au cours duquel des comportements agressifs et violents, voire destructeurs, sont adoptés (par l'homme dans la majorité des cas) à l'encontre de la femme. Il est à rappeler qu'il n'y a pas de profil particulier de femmes victimes de ce genre de comportements. Elles sont issues de toutes les couches sociales, aussi bien les femmes travailleuses que les femmes au foyer, que ce soit dans les milieux urbains ou ruraux, dans la sphère publique ou dans l'intimité privée.

S'agissant des violences domestiques, ce sont des faits que la loi algérienne prévoit et réprime, sans aucune condition préalable. La Constitution algérienne, comporte un certain nombre de dispositions relatives à la préservation de l'intégrité et des droits de la personne humaine de façon générale ainsi que le rejet de toute forme de violence, quel que soit son fondement et ce, à travers les dispositions des articles 29,31, 32, 34, 35 et 63. Aussi, il est à noter que le code pénal consacre son chapitre deux (II) aux « Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs » dans lequel sont prévues les infractions relatives à l'avortement, à l'exposition et le délaissement des enfants ou des incapables, les crimes et délits tendant à empêcher l'identification de l'enfant, l'infanticide, l'enlèvement et la non représentation des mineurs, l'abandon de famille, le parricide, la violence contre les ascendants et les descendants etc. Dans ce contexte, on peut citer les dispositions relatives aux violences volontaires, à l'abandon de famille, aux atteintes de mœurs, aux viols, à l'harcèlement sexuel, aux vols et extorsions

La violence fondée sur le genre<sup>14</sup>: Il s'agit d'une stratégie multisectorielle initiée par le gouvernement algérien avec l'apport du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en vue de contribuer à la promotion de l'équité et de l'égalité « Genre » dans les sphères publique et privé. Il est à signaler que dès 2004, un processus de concertation pour une mobilisation sociale, au niveau régional et national, avec tous les secteurs concernés, a abouti à l'élaboration de la « Stratégie nationale de lutte contre les violences fondées sur le Genre (VFG) ».

Elle comprend des initiatives et axes stratégiques de différents intervenants notamment, la santé, l'enseignement, les médias et avec la collaboration de la société civile en sa qualité de centre d'écoute dans la prise en charge des femmes victimes de violence.

Le but essentiel de cette Stratégie est de contribuer au développement humain durable et à la réalisation des droits de la personne, de l'égalité entre les citoyennes et les citoyens, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, à travers le cycle de vie. Elle propose :

- La mise en place de systèmes et de moyens pour une prise en charge physique, psychique, sociale et juridique de la violence fondée sur le genre, à toutes les étapes de la vie de la femme ;
- La conscientisation et la sensibilisation de la société et ses institutions dont la famille, l'école et les médias ;
- L'habilitation familiale et communautaire, l'insertion et la réinsertion sociale et économique des femmes survivantes à la violence ;
- La création de coalitions en vue d'appuyer les changements nécessaires pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des droits au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des lois, y compris les conventions internationales.

Sur le plan méthodologique, quatre indicateurs ont été déterminés pour mesurer la prévalence des violences dans les espaces dévolus à la scolarisation, la formation et les lieux où s'exerce l'activité professionnelle, à savoir:

---

<sup>14</sup> « Violences envers les femmes en Algérie » (Enquête nationale de prévalence) Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine. 2005/2006

1. Indicateur de violence verbale, I.V.V.P. (insultes/injures - plus d'une fois) (MFS, 2006)
2. Indicateur de violence physique, I.V.P.H.P. (gifles, coups, menaces avec arme, attaques avec arme, séquestration – une fois) (MFS, 2006)
3. Indicateur d'atteinte sexuelle, I.A.S.P. (attouchements, manque de respect - plus d'une fois) (MFS, 2006)
4. Indicateur de violence sexuelle, I.V.S.P. (rapports sexuels forcés - une fois) (MFS, 2006).

### *RUBRIQUE 1.2 : LES FEMMES DANS L'ESPACE DOMESTIQUE*

Les résultats de l'enquête MICS3 font ressortir que plus de deux femmes sur trois acceptent qu'un mari batte sa femme. Les femmes mariées au moment de l'enquête semblent être relativement plus nombreuses à accepter cette pratique, plus que les célibataires et les femmes divorcées ou veuves. Par contre, on relève un effet de génération important au-delà de 35 ans, en ce sens que cette proportion passe à 71.2% chez les femmes âgées de 45 à 49 ans. Pour les femmes âgées de moins de 35 ans, elles sont deux tiers à approuver cette violence, quelle que soit la génération. Par ailleurs, le niveau de bien-être économique constitue un facteur discriminant dans la perception de la violence conjugale : plus le ménage est démuné, plus le recours à la violence paraît toléré et normal.

L'indicateur sélectionnés est : le Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans qui croient que le mari a des raisons de battre sa compagne dans différentes circonstances, (MICS3 ALGERIE, 2006) pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans qui acceptent que les maris battent leurs conjoints.

### *RUBRIQUE 1.3: LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES*

Les indicateurs retenus dans ce cadre sont:

- ✓ *Indicateur 1 : Nombre d'associations de protection et de prévention contre la violence à l'égard des femmes*
- ✓ *Indicateur 2 : Les lois et textes de lois promulgués dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes*

#### **➤ Domaine 2 : le cadre professionnel pour les droits des femmes**

Il est important de connaître les conditions de vie de la femme tant dans la sphère privée que dans la sphère institutionnelle pour pouvoir la protéger et surtout l'intégrer dans un cadre « publique » de manière à ce qu'elle bénéficie des droits que lui confère la constitution.

### *RUBRIQUE 2.1 : LES PRESTATIONS SOCIALES.*

Les indicateurs retenus pour cette rubrique, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Pourcentage de travailleurs avec l'assurance maladie, selon le sexe*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage de travailleurs avec l'assurance retraite, selon le sexe*

### RUBRIQUE 2.2 : LA PROTECTION DANS LE TRAVAIL

L'indicateur retenu dans ce cadre : Pourcentage de travailleuses domestiques qui ont subi des sévices physiques (ou autre) d'abus ou de harcèlement sexuel.

#### ➤ Domaine 3 : Les populations vulnérables

### RUBRIQUE 3.1 : LES PERSONNES HANDICAPEES

La proportion des personnes handicapées parmi l'ensemble de la population est estimée à 2,5%. La prévalence est significativement plus importante chez les hommes par rapport aux femmes (respectivement 3,9 et 1,1%).<sup>15</sup>

La prévalence des handicapés selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Prévalence (%)	Effectif	Prévalence (%)	Effectif	Prévalence (%)	Effectif
0-19 ans		34303	0.1	33425	0.1	67728
20-59 ans	4.4	45316	1.1	45002	2.8	90318
60 ans et +	19.8	6676	6.2	6362	13.2	13038

(Source : MICS3 - 2006)

Les indicateurs retenus pour cette rubrique, sont :

- ✓ Indicateur 1 : Prévalence de l'handicap par groupe d'âge et par sexe
- ✓ Indicateur 2 : Rapport d'orphelines filles/ garçons selon la prise en charge familiale ou étatique.
- ✓ Indicateur 3 : Taux de scolarisation des orphelines par rapport aux non orphelines

### RUBRIQUE 3.2 : DETENUS

- ✓ Indicateur : Rapport de femmes – hommes en prison pour 1000 habitants

### RUBRIQUE 3.3 : LES TRAVAILLEUSES DU SEXE

- ✓ Indicateur : Taux de prévalence de l'infection au VIH Sida chez les travailleuses du sexe

<sup>15</sup> Ministère de la solidarité, de la famille et de la condition féminine.

➤ **Domaine 4 : Les médias et la place sociale et culturelle des femmes**

*RUBRIQUE 4.1: LES MEDIAS*

Les indicateurs retenus pour cette rubrique, sont :

- ✓ *Indicateur 1 : Ratio des femmes journalistes par rapport aux hommes dans la presse écrite, radio et Télévision*
- ✓ *Indicateur 2 : Les programmes télévisés et radiophoniques sur la question du genre et de la femme*

*RUBRIQUE 4.2: LA CULTURE ET LES FEMMES*

- ✓ *Indicateur 1 : Pourcentage des femmes par rapport aux hommes écrivains, chanteurs, peintres.*
- ✓ *Indicateur 2 : Pourcentage des femmes actrices par rapport au nombre de femmes actives*
- ✓ *Indicateur 3 : Pourcentage des femmes écrivains et/ou peintres par rapport au nombre de femmes actives.*

## IX. ARCHITECTURE DE LA BDD AL INSAF

### PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

<i>CIBLE 1 : Renforcement du développement humain</i>	
<b>Domaine 1 : Accès de la femme à l'éducation et savoir faire</b>	
<i>SYSTEME EDUCATIF</i>	Taux de scolarisation par sexe.
	Nombre des inscrits par sexe dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire, formation professionnelle et supérieur.
	Rapport des inscrits filles /garçons dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire, formation professionnelle et supérieur.
	Nombre de diplômés par sexe dans l'enseignement supérieur
	Le rapport femmes/hommes chercheurs, à l'université selon les filières.
<i>ALPHABETISATION</i>	Taux d'alphabétisation de 15 ans et plus par sexe et par tranche d'âge.
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes.
<b>Domaine 2 : Accès de la femme à la santé (2)</b>	
<i>MALADIES ET TROUBLES DE LA SANTE</i>	Prévalence des personnes ayant déclaré avoir au moins une maladie chronique par sexe et milieu de résidence.
	Taux de prévalence d'insuffisance pondérale chez les femmes selon la tranche d'âge.
<i>CONNAISSANCE ET COMPORTEMENT FACE AU VIH/SIDA</i>	Part relative des femmes âgées de 15-49 ans connaissant les principaux moyens de prévention du VIH/sida.
	Pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans ayant une connaissance parfaite de la transmission du VIH/sida.
	Ratio femmes - hommes qui sont déclarés porteurs du VIH.
	Taux de femmes atteintes du SIDA selon la tranche d'âge.

<i>ASSISTANCE MEDICALE POUR LA MATERNITE</i>	Pourcentage de femmes de 15-49 ans, décédées en cours.
	Pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals au moins une fois durant leur grossesse.
	Taux d'accouchements en milieu assisté.
<i>FECONDITE</i>	Taux de fécondité de femmes âgées entre 15 et 49 ans.
	Indice conjoncturel de fécondité.
	Age moyen à la maternité.
	Proportion des naissances des mères adolescentes (15-19ans).
<i>PLANIFICATION FAMILIALE ET LES BESOINS NON SATISFAITS</i>	Prévalence de la contraception moderne des femmes âgées de 15 à 49 ans.
	Décision relative à l'utilisation de la contraception
	Structure des femmes non contraceptantes selon la raison et le milieu de résidence.
<b>Domaine 3 : Equilibre démographique</b>	
<i>DISTRIBUTION DE LA POPULATION</i>	Structure de la population par âge et par sexe.
	Rapport de masculinité.
<i>NATALITE –MORTALITE ET ESPERANCE DE VIE</i>	Taux de natalité.
	Taux de mortalité maternelle.
	Taux de mortalité par âge selon le sexe.
	Esperance de vie à la naissance.
	Esperance de vie en bonne santé ou sans incapacité.
<i>ÉTAT MATRIMONIAL ET LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES</i>	Structure des chefs des ménages par tranche d'âge, statut matrimonial et par sexe.
	Pourcentage des femmes chef de ménage par rapport à celui des hommes dans les familles monoparentales.
<i>MARIAGE ET NUPTIALITE</i>	Proportion de femmes mariées par rapport aux hommes selon la tranche d'âge.
	Pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans mariées (taux de nuptialité).
	Pourcentage de femmes âgées de 15-19 ans actuellement mariées (précocité).
	Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées à des conjoints polygames.

	Âge au premier mariage par sexe.
<b>Domaine 4 : Le bien être</b>	
<i>TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</i>	Indice de prise en compte du genre dans les textes législatifs et réglementaires du secteur des TIC
	Nombre de lignes téléphoniques contractées par les femmes et pales hommes
	Nombre de contrats pour l'accès à l'Internet contractées par les femmes et les hommes
<i>SOLIDARITE ET LA PAUVRETE</i>	Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par sexe (filet social).
	Taux de pauvreté par sexe,
	Revenu (salaire) moyen par sexe.
	Proportion des gains de salaires versés pour le congé de maternité d'une durée d'au moins 14 semaines, en pourcentage.
<i>CONDITIONS DE VIE</i>	Proportion de logements précaires (bidonvilles)
	Proportion des logements ayant accès à l'eau potable, l'électricité et l'assainissement.
<b>CIBLE 2 : Accès aux ressources économiques</b>	
<b>Domaine 1 : Emploi de la femme</b>	
<i>EMPLOI</i>	Nombre de la population active, occupée et en chômage par sexe.
	Taux d'occupation par sexe et secteur d'activité.
	Le taux d'activité selon le sexe.
	Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole.
	Écart de rémunération entre les sexes dans les salaires.
	Taux de sous emploi liées au temps de travail des femmes.
<i>CHOMAGE ET SES CARACTERISTIQUES</i>	Taux de chômage par sexe.
	Taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge et le sexe.
<b>Domaine 2 : Travail informel/ non marchand des femmes</b>	
<i>TRAVAIL INFORMEL</i>	Proportion des femmes travaillant dans l'informel selon l'âge et le niveau d'instruction.

<i>TRAVAIL REPRODUCTIF</i>	Temps consacré au travail domestique non rémunéré (soins enfants et personnes âgées) par sexe.
<i>TRAVAIL FAMILIAL</i>	Proportion d'aides familiaux dans la population employée par sexe.
<b>Domaine 3 : La situation de la femme dans le secteur agricole</b>	
<i>LES AGRICULTRICES SALARIEES</i>	Nombre de salariés dans le secteur agricole par sexe.
<i>LES AGRICULTRICES RECENSEES</i>	Nombre de personnes ayant une carte d'agricultrice délivrée par la Chambre d'agriculture.
<i>LES AGRICULTRICES PROPRIETAIRES</i>	Nombre de propriétaires terriens par sexe.
<i>LES AGRICULTRICES ET L'INFORMEL</i>	Nombre d'employés saisonniers par sexe dans l'agriculture.
<b>Domaine 4 : Entreprenariat des femmes</b>	
<i>LES RESSOURCES ECONOMIQUES</i>	Taux d'entreprenariat hommes/ femmes.
	Nombre de personnes ayant un registre de commerce, selon l'activité.
	Nombre de chefs d'entreprise par sexe, selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence
<i>LES FEMMES ET LE MICRO CREDIT.</i>	Nombre de personne ayant accès par sexe à la micro-finance.
<b><i>CIBLE 3 : Participation des femmes dans les processus décisionnels</i></b>	
<b>Domaine 1. La participation à la vie politique et à la vie publique</b>	
<i>LES FEMMES DANS LA JUSTICE</i>	Indice de parité entre les sexes dans le pouvoir judiciaire
<i>LES FEMMES AU GOUVERNEMENT</i>	Proportion de ministres femmes dans le gouvernement
	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
	Indice de parité entre les sexes dans les représentations diplomatiques
<i>LES FEMMES ELUES</i>	Indice de parité entre les sexes dans le pouvoir local (APC, APW)
<b>Domaine 2. La prise de décision dans l'espace public</b>	
<i>ELECTIONS</i>	Nombre personnes inscrites sur les listes électorales par sexe.
	Taux de participation aux élections par sexe

<i>LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE</i>	Nombre d'adhérents aux associations selon sexe économique, sociale, environnementale).
	pourcentage de femmes présidente d'associations (économique, sociale, environnementale).
<b>Domaine 3 : Promotion des droits en faveur des femmes</b>	
<i>CONVENTIONS INTERNATIONALES</i>	Conventions internationales ratifiées par l'Algérie.
<i>PROGRAMMES ET RÉGLEMENTATION NATIONALES</i>	Lois nationales signées et adoptées en faveur des droits des femmes.
	Indice de volonté politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
	Programmes de développement sensibles au genre par secteur
	Initiatives et décisions prises par les ministères en faveur de la promotion des femmes
<b>CIBLE 4. Amélioration des statuts légaux et des droits des femmes</b>	
<b>Domaine 1 : Les femmes en situation difficile</b>	
<i>LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES</i>	Indicateur de violence verbale, I.V.V.P. (insultes/injures plus d'une fois).
	Indicateur de violence physique, I.V.P.H.P. (gifles, coups, menaces avec arme, attaques avec arme, séquestration, une fois).
	Indicateur d'atteinte sexuelle, I.A.S.P (attouchements, manque de respect plus d'une fois).
	Indicateur de violence sexuelle, I.V.S.P. (rapports sexuels forcés - une fois).
<i>LES FEMMES DANS L'ESPACE DOMESTIQUE</i>	Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans qui croient que le mari a des raisons de battre sa compagne dans différentes circonstances.
	Nombre de crimes d'honneur enregistrés.
<i>LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES</i>	Associations de protection et de prévention contre la violence envers les femmes
	Les lois et textes de lois contre la violence envers les femmes.
<b>Domaine 2 : Le cadre professionnel pour les droits des femmes</b>	
<i>LES PRESTATIONS SOCIALES</i>	Pourcentage de travailleurs avec l'assurance maladie, selon le sexe.

	Pourcentage des travailleurs avec l'assurance retraite selon le sexe.
<i>LA PROTECTION DANS LE TRAVAIL</i>	Pourcentage de travailleuses domestiques qui ont subi des sévices physiques (ou autre) d'abus ou de harcèlement sexuel.
<b>Domaine3 : Les populations vulnérables</b>	
<i>HANDICAPES</i>	Prévalence de l'handicap par groupe d'âge et sexe.
	rapport d'orphelines filles/ garçons selon la prise en charge familiale ou étatique.
	Taux de scolarisation des orphelines par rapport aux non-orphelines.
<i>DETENUS</i>	Rapport de femmes-hommes en prison pour 1.000 habitants
<i>LES TRAVAILLEUSES DU SEXE</i>	Taux de prévalence de l'infection à VIH chez les travailleuses du sexe
<b>Domaine 4 : place sociale et culturelle des femmes (9/10)</b>	
<i>LES MEDIAS</i>	Ratio des femmes journalistes par rapport aux hommes journalistes dans la presse écrite, Radio et télévision
	Les programmes télévisés et radiophoniques sur la question du genre et de la femme
<i>LA CULTURE ET LES FEMMES</i>	Pourcentage des femmes par rapport aux hommes écrivains/chanteurs/peintres...
	Pourcentage des femmes actrices par rapport au nombre de femmes actives
	Pourcentage des femmes écrivains / et ou peintres par rapport au nombre de femmes actives

## X. METADONNEES DES INDICATEURS SEXO-SPECIFIQUES

### 10.1. Les objectifs des indicateurs

Pour mesurer le changement de la question du genre, nous devons savoir où nous en sommes et d'où nous partons. Nous devons également définir ce que nous voulons mesurer, quels types de données sont nécessaires, et comment ces données peuvent être collectées et analysées. L'utilisation d'indicateurs sensibles à la dimension de genre est un moyen spécifique d'évaluation du changement. Les indicateurs sont des critères ou instruments de mesure permettant d'évaluer les changements. Ceux-ci peuvent être des indices, des faits, des chiffres, des opinions ou des perceptions – servant à indiquer les changements dans des conditions particulières ou des progrès vers des objectifs spécifiques (ACDI, 1997). La base de données sera alors constituée d'indicateurs sensibles aux genres et d'indices sexo-spécifiques.

La base de données AL INSAF, comporte des indicateurs qui renseignent sur les changements liés au genre et l'évolution des relations de genre au fil du temps. Ces indicateurs servent également à :

- Mesurer les inégalités entre hommes et femmes,
- Procéder à une planification axée sur les résultats,
- Le plaidoyer et la sensibilisation.

#### *Les indicateurs combinés : l'indice sexo-spécifique*

L'indice composite est une valeur dérivée d'une combinaison de divers indicateurs, basée sur un modèle théorique d'un concept multidimensionnel qui est mesurée. Ces indices :

- Résumant des questions multidimensionnelles pour soutenir des décisions de politiques ;
- Donnent une lecture plus facile que les indicateurs distincts ;
- Facilitent la communication avec le grand public.

Les indices comme l'ISDH ou l'IPF demeurent importants dans les analyses de contexte, par exemple.

### 10.2. L'indicateur, ses caractéristiques et ses valeurs

Les indicateurs proposés pour la base de données AL INSAF ont été retenus selon les critères suivants:

**a) Pertinence** : Un indicateur est pertinent lorsqu'il propose une information correspondant aux objectifs qui lui sont assignés. Dans le cadre de cette étude, il permet de mesurer les progrès réalisés en matière d'équité entre les sexes et la mise en œuvre des droits des femmes en Algérie.

**b) Applicables et disponibles** : Il s'agit de s'assurer de la disponibilité des sources pour renseigner l'indicateur

**c) Concis** : L'indicateur doit être précis dans sa définition.

**d) Fiables** : Les indicateurs devraient minimiser les erreurs de mesure et produire les mêmes résultats constamment au fil du temps, quel que soit l'observateur et le cadre d'observation.

**e) Comparables** : Les indicateurs doivent utiliser des unités comparables et des dénominateurs communs qui permettent une meilleure compréhension de l'impact ou des approches du programme.

**f) Non directionnels** : Les indicateurs doivent être développés pour permettre le changement dans n'importe quelle direction, et pas de direction dans leur formulation (par exemple : un indicateur doit être libellé comme «niveau de sensibilisation" au lieu de "une prise de conscience accrue»).

**g) A la programmation pertinente** : Les indicateurs doivent être spécifiquement reliés à un objectif ou à un résultat de programmation.

Les indicateurs sensibles au genre portent sur les disparités et les inégalités de genre auxquelles le projet cherche à remédier. La collecte des données, au niveau économique, social et politique doit être ventilée par sexe, par âge, par domaine d'activité...

Un indicateur n'existe et n'est opératoire que s'il a une valeur. La donnée chiffrée est une réponse aux questions posées sur une réalité. Seulement, il existe des questions sans réponses qu'il faut garder.

Tout comme les indicateurs sans valeurs qu'il est important de répertorier, cela veut dire, que même si la valeur de l'indicateur n'existe pas ou il est difficile de l'avoir, l'indicateur doit être mentionné. En effet, la base de données AL INSAF, fonctionnera selon trois phases :

- a) **La phase à court terme** : La BDD avec des indicateurs renseignés. Il est important d'avoir dans la durée prévu en une BDD opérationnelle, vu l'échéancier du programme commun (premier trimestre 2013). Néanmoins, il est plus efficace de commencer avec une BDD « allégée », facile à manipuler, et la maîtriser pour la compléter au fur et à mesure.
- b) **La phase à moyen terme** : il est important d'intégrer les indicateurs « muets », c'est-à-dire ceux dont on n'a pas les données et dont on ne sait pas encore comment les avoir. Il existe la possibilité avec l'ONS pour diligenter des enquêtes ménages, comme le MICS, pour trouver les canaux d'alimentation en données.
- c) **La phase à long terme** : il est aussi important d'intégrer dès maintenant les indicateurs sexo-spécifiques, totalement inconnus en Algérie et dont on ne sait comment les utiliser. En parler c'est les rendre visibles, ce qui est un moyen de les rendre lisibles, donc de les faire exister.

## XI. BDD DEVINFO

### 11.1. Le modèle de la BDD

Le modèle est la première étape nécessaire à la construction de la BDD Devinfo, il sera créé avec ses nombreuses dimensions qui sont :

- L'Indicateur du genre qui sera classifié par rubrique et sous-rubrique
- L'Unité de mesure : nombre, pourcentage, par milliers,
- Le Sous-groupe : Il reflète la multi-dimensionnalité de l'indicateur avec le genre (Féminin, Masculin, Total) ou bien l'âge.
- La classification de la zone : Le découpage se fera à l'identique de ce qui a été adopté pour la base OMD\_DZ.

Le contenu de la BDD Devinfo:

- La donnée est le contenu de la BDD qui sera tout d'abord collectée, traitée et enfin visualisée pour être exploitée. La donnée consiste en trois éléments :
- La Période : en général, c'est l'année relative à la collecte de la valeur.
- La Valeur : chiffré suivant l'unité de mesure adoptée
- La Source : indique l'organisme émetteur (ex. ONS) de la donnée, le nom de l'enquête et l'année.

Cette donnée est manipulée par les différents utilisateurs de la BDD (présentés dans les paragraphes qui suivent) qui se situent à différents niveaux et disposent de privilèges distincts : utilisateur simple, utilisateur actif et administrateur de la BDD sous Devinfo.

### 11.2. Les utilisateurs

#### LE RÔLE DE L'UTILISATEUR SIMPLE

Dans ce cas d'utilisation, l'accès à la base ne se fait qu'en mode visualisation afin d'analyser les données pour prendre des décisions éclairées, assurer un suivi et une évaluation fondés sur des résultats, établir des liens entre les différents niveaux de planification national et régional.

Il est alors aisé d'exploiter les riches fonctionnalités de l'outil: visualiser les secteurs, sélectionner les indicateurs, générer des tableaux et des graphiques, etc.

Sachant qu'il existe déjà un guide d'utilisation et un guide d'administration de Devinfo V6.0 (au niveau du SEPS) car les différents partenaires du programme commun ont bénéficié auparavant d'une première formation sur Devinfo V6.0, par conséquent, dans le rapport final on mettra plus particulièrement l'accent sur les principales fonctionnalités de l'interface de l'utilisateur et du volet administrateur de la BDD sous Devinfo V6.1.

### LE ROLE DE L'UTILISATEUR ACTIF

Cet utilisateur qui sera le point focal désigné dans le cadre de ce programme aura pour mission d'alimenter la BDD. Dans la situation actuelle liée d'un côté aux contraintes de l'environnement technique du SEPS et d'un autre côté aux habitudes des partenaires du projet recueillies à partir de nos différentes visites, le format DES (Data Entry Spreadsheet) est celui que nous préconisons pour l'alimentation de la BDD sous Devinfo.

En concertation avec le SEPS, des techniques de préparation et de génération des fiches DES (cf. image ci-dessous) seront mises en place suivies d'une méthode pour la collecte et la saisie des données.

Feuille de saisie de données DevInfo					
Secteur	education				
Classe	ES				
Indicateur	nombre d'étudiant inscrits en graduation				
Unité	nombre				
Période	Identifiant de zone	Nom de zone	Valeur	Sous-groupe	Source
	AFRDZA032	El Bayadh		feminin	
	AFRDZA045	Naama		feminin	
	AFRDZA020	Saida		feminin	
	AFRDZA014	Tiaret		feminin	
	AFRDZA038	Tissemsilt		feminin	
	AFRDZA032	El Bayadh		masculin	
	AFRDZA045	Naama		masculin	
	AFRDZA020	Saida		masculin	
	AFRDZA014	Tiaret		masculin	
	AFRDZA038	Tissemsilt		masculin	
	AFRDZA032	El Bayadh		Total	
	AFRDZA045	Naama		Total	
	AFRDZA020	Saida		Total	
	AFRDZA014	Tiaret		Total	
	AFRDZA038	Tissemsilt		Total	

### LE ROLE DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur dispose de tous les privilèges d'accès et d'utilisation de la BDD Devinfo, à savoir :

- Des capacités à opérer en mode multitâches permettant l'exécution simultanée de plusieurs modules.
- L'accès en réseau à des bases de données distantes.
- La saisie et l'édition en ligne des données.
- Utilitaires pour créer des galeries web en ligne
- Utilitaires d'échange de données pour faciliter le partage des données avec d'autres applications
- Il faut optimiser l'alimentation, la mise à jour, l'enrichissement et l'évolutivité de la BDD AL INSAF et ce via le réseau local au sein d'un intranet ou via le web par le biais d'un accès sécurisé et authentifié au serveur qui héberge la BDD AL INSAF.

## XII. ENRICHISSEMENT CONTINU DE LA BDD EN INDICATEURS PERTINENTS

Certains aspects des inégalités hommes-femmes sont particulièrement importants, car ils rendent compte de la situation du genre de façon lisible et visible. Il est donc recommandé de les intégrer dans la base de données par la suite. Seulement, ils restent difficiles à mesurer, par exemple, la dimension genre de la pauvreté et l'émancipation des femmes, entrent difficilement dans un concept. D'autres aspects touchent à des sujets sensibles, comme la violence sexo-spécifique ou la culture et la tradition. Mesurer la pauvreté selon une perspective de genre requiert toute une gamme d'indicateurs sexo-spécifiques qui prêtent attention aux relations de pouvoir relatives aux questions de genre au sein du foyer comme aux niveaux sociétaux. Les études sur la "pauvreté de temps" qui permettent de mesurer le travail reproductif non rémunéré des femmes, et les évaluations participatives de la pauvreté sensibles à la dimension de genre sont des approches utiles. Pour mesurer efficacement les avancées en termes d'émancipation des femmes, il est nécessaire de combiner des indicateurs multidimensionnels et de différents niveaux. De nombreuses organisations incorporent des données qualitatives dans leurs évaluations, afin de tenter d'en saisir les complexités. Des enquêtes diligentées dans ce sens restent aussi une solution plausible pour recueillir l'information.

### 12.1. Des indicateurs de l'émancipation

L'émancipation<sup>16</sup> est définie comme la capacité d'une personne à faire des choix et à les traduire en actions et en résultats conformes à ses souhaits. Le degré d'émancipation d'un individu dépend de son initiative personnelle (la capacité de faire un choix dans un but précis) et des opportunités structurelles qui s'offrent à lui/elle (le contexte institutionnel dans lequel se fait le choix). Il existe plusieurs indicateurs pour mesurer le degré d'émancipation : pour ce qui est de l'initiative personnelle, l'examen des atouts (psychologique, informatif, organisationnel, matériel, social, financier ou humain); en ce qui concerne les opportunités structurelles, la présence et le fonctionnement d'institutions formelles et informelles, dont les lois, les cadres de réglementation et les normes qui régissent les comportements.

L'émancipation économique et sociale des femmes et la promotion de la parité des sexes sont deux conditions essentielles à l'avènement d'un développement durable. En supprimant les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder, au même titre que les hommes, aux dotations en capital humain, aux droits et aux opportunités économiques, la reconnaissance de l'égalité et de la parité permet d'enregistrer de meilleures performances économiques et d'améliorer les résultats obtenus sur le plan du développement. Si les femmes bénéficient d'une égalité d'opportunités, elles deviendront des acteurs économiques et sociaux à part entière, ce processus déterminant l'adoption de politiques plus inclusives. Améliorer la condition des femmes, cela aboutit aussi à investir davantage dans l'éducation de leurs enfants, leur santé et leur bien-être en général. Les indicateurs présentés ici concernent la démographie, l'éducation, la santé, l'emploi et la participation politique.

---

<sup>16</sup>[http://siteresources.worldbank.org/INTEMPowerment/Resources/41307\\_wps3510.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTEMPowerment/Resources/41307_wps3510.pdf)

Mesurer «l'émancipation» passe par l'instauration de standards universels (tels que les droits de l'homme), mais doit aussi s'appuyer sur des indicateurs sensibles au contexte.

Le besoin de mesurer l'émancipation en tant que processus, par opposition à une condition ou un résultat arrêté, pose certains problèmes. Des recommandations insistent sur la nécessité de mieux coordonner les efforts déployés pour collecter les données. Par exemple, on ne peut rendre réellement compte du processus de l'émancipation des femmes si l'on ne dispose pas de données sur une période de temps. Pour ce qui concerne les données agrégées, il faut davantage de données, plus élaborées et répertoriées par genre, portant sur la main d'œuvre, les conditions du marché, les droits légaux et politiques et les processus politiques et sociaux. Pour les ménages, il convient de rapprocher la fréquence des collectes de données pour des indicateurs importants mais relativement sous-utilisés, tels que l'utilisation du temps ou la violence contre les femmes.

L'Impact Measurement and Learning Team (IMLT) (l'équipe de mesure de l'impact et de formation) de CARE17 a créé un Global Framework for Women's Empowerment (Cadre mondial pour l'émancipation des femmes) qui a sélectionné 23 dimensions de l'émancipation des femmes et les a regroupé en trois catégories –, le «structurel» et le «relationnel». «L'initiative» renvoyait globalement à l'action et au choix, ainsi qu'aux ressources dont les individus et les groupes disposaient pour agir. «L'initiative» incluait plusieurs dimensions dont. Le «structurel» regroupait. La catégorie «relationnelle» mettait l'accent sur les normes qui régissent les relations sociales «légitimes», telles que les attitudes dans la négociation des tâches domestiques ou concernant le revenu du foyer.

#### UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE ET MULTI-NIVEAUX DE L'EMANCIPATION

Une étude recensant les approches internationales en matière d'évaluation de l'émancipation des femmes propose d'évaluer six dimensions : économique, socioculturelle, familiale-relationnelle, juridique, politique et psychologique. Chacun de ces aspects est mesuré à différents niveaux sociaux : le foyer, la communauté et «les sphères plus générales», l'idée étant d'adapter les différences contextuelles entre les pays. Ainsi, dans le domaine économique, les indicateurs d'émancipation intègrent : le contrôle des hommes et des femmes sur le revenu du foyer, leur accès à l'emploi, au crédit et aux marchés et la représentation des préoccupations des hommes et des femmes dans les politiques macro-économiques. Dans le domaine psychologique, les indicateurs comprennent l'estime de soi et le bien-être psychique, la conscience collective de l'injustice et l'acceptation sociale des femmes en tant que membres à part entière de la société, disposant de droits<sup>18</sup>.

### **12.2. Des indicateurs de la violence**

La violence sexiste est un terme générique pour désigner tout acte nocif perpétré à l'égard d'un individu contre sa volonté et fondé sur son identité socialement définie en tant qu'homme ou femme (ONU, 2005). L'Assemblée générale de l'ONU a défini la violence contre les femmes dans la Déclaration de 1993 sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes comme « tout acte de violence sexiste entraînant, ou pouvant entraîner, des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou psychologiques à l'égard femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, qu'il soit perpétré en public ou en privé » (ONU, 1993).

<sup>17</sup> (Enquête d'impact stratégique sur l'émancipation des femmes : rapport de l'an 1), CARE, Atlanta, 2005

<sup>18</sup> Malhotra et al 2003, GENRE et INDICATEURS Panorama Annalise Moser Octobre 2007. PNUD.

Quelle est alors l'importance de mesurer les niveaux de violence reliée au genre - en quoi cela peut-il servir à réduire le problème? La violence reliée au genre peut se définir comme l'atteinte ou l'agression physique, sexuelle ou psychologique d'une personne en raison de son genre. Cependant, les définitions de la violence reliée au genre varient d'un pays à l'autre et en leur sein, rendant difficile l'évaluation de la violence reliée au genre en tant que phénomène global. Le manque de données et la sous-déclaration générale de son incidence la fait également apparaître beaucoup moins courante qu'elle n'est en réalité : des données plus fiables permettraient de mieux souligner le caractère généralisé du problème et de convaincre de la nécessité d'agir. Contre l'acceptation de cette violence, des initiatives encouragent des changements d'attitude, dont il convient également de mesurer le succès.

Mieux comprendre qui subit les violences reliées au genre, où, et quels sont les facteurs associés (abus d'alcool, les pratiques culturelles, conflits armés, etc.) permettra aux planificateurs et aux décideurs en politique de mieux cibler les interventions visant à réduire la violence reliée au genre ou à venir en aide aux survivants. Une des raisons du manque crucial de données précises sur la violence reliée au genre est qu'il s'agit d'une question sensible, qui reste tabou dans de nombreux contextes. Pour cette raison, les femmes peuvent craindre de s'exposer davantage à la violence si elles s'expriment publiquement. Il est donc crucial, lorsqu'on mesure la violence reliée au genre de prendre en considération les craintes des femmes pour leur sécurité.

La BDD AL INSAF est surtout orientée vers l'employabilité de la femme, par ailleurs, une enquête sur la violence à l'encontre des femmes est menée par l'INPS, en ce moment. Nous nous sommes alors demandé s'il faut intégrer la rubrique violence ou la laisser au niveau de l'enquête. Mais comme la « violence » influe sur l'autonomie de la femme et sa promotion il nous a paru pertinent d'intégrer certains indicateurs pour avoir une vision globale et transversale de la situation de la femme. Sachant qu'une fois l'enquête terminée, il faudra, faire le tri et récupérer les résultats donc les indicateurs appropriés à la BDD AL INSAF.

### **12.3. Des indicateurs de la pauvreté**

Il est malaisé de mesurer la pauvreté, qui est un processus multidimensionnel difficile à définir. On s'accorde mal sur ce qu'est la pauvreté. Cependant, toute définition doit nécessairement rendre compte d'un revenu et d'une consommation et d'aspects plus généraux relatifs au bien être et à la qualité de vie, tels que le manque de sécurité personnelle et le mauvais état de santé.

Mesurer la pauvreté requiert donc l'utilisation d'une gamme d'indicateurs sensibles à la dimension de genre qui prêtent attention aux nuances des relations de genre et des dynamiques de pouvoir aux niveaux du foyer comme dans la société.

Au cours des trois dernières décennies, l'évaluation du revenu et de la consommation – la «pauvreté exprimée en dollars par jour» – a été la principale méthode d'évaluation de la pauvreté. Cette approche est basée sur les statistiques des enquêtes de ménages où le seul indicateur de genre disponible est le revenu des foyers de femmes chefs de famille par opposition aux foyers dirigés par des hommes. Ainsi, lorsqu'on parle de la «pauvreté des femmes», on parle en réalité de la pauvreté des foyers de «mères monoparentales». Ceci établit un lien entre la pauvreté et les femmes plutôt qu'entre la pauvreté et l'inégalité des relations entre les genres et ne prend pas en compte la pauvreté des femmes au sein des foyers dont le chef de famille est un homme (Chant 2003; Cagatay 1998).

Le manque de données répertoriées par genre sur les dépenses et la consommation au sein du foyer entretient aussi l'idée que le revenu est réparti équitablement entre tous les membres du foyer. Ceci ne rend pas compte des relations de pouvoir et de négociation qui s'instaurent entre les hommes et les femmes et conditionnent la distribution des ressources au sein du foyer (Chant 2003). Les hommes peuvent aussi exercer un contrôle sur le revenu du foyer en interdisant aux femmes de travailler à l'extérieur ou en contrôlant le revenu que les femmes apportent au ménage, comme le montrent les exemples de la Thaïlande (Blanc-Szanton 1990) et du Brésil (Fonseca 1991).

Qui plus est, les approches traditionnelles en matière d'évaluation de la pauvreté n'accordent aucune valeur économique au travail domestique non rémunéré (Montano et al 2003). Ce faisant, elles sous-estiment le mal-être physique de certaines femmes, du fait des longues heures de travail reproductif, éprouvantes physiquement, qu'elles assument en plus de leur travail rémunéré. Elles font également peu de cas du coût « social » engendré par le travail non rémunéré : les filles sont retirées de l'école pour s'occuper des parents malades ou des enfants, tandis que les femmes ont moins de temps à consacrer à leur travail productif – les confinant dans des emplois mal payés, offrant peu de perspectives.

Le concept de « pauvreté de temps » – qui décrit le fait que des individus, et les femmes en particulier, n'ont pas suffisamment de temps à consacrer au repos et aux loisirs, compte tenu du temps qu'ils/elles passent leur temps à travailler pour gagner leur vie, entretenir le foyer ou à d'autres activités telles que les corvées d'eau et de bois (Blackden et Wodon 2006: 6) – est parfois utilisé comme une méthode alternative permettant de refléter les aspects sociaux et économiques de la pauvreté. La pauvreté de temps se mesure principalement au moyen de questionnaires sur l'utilisation du temps, où l'on demande aux hommes et aux femmes de dire à quoi ils consacrent leur temps au cours d'une journée normale de 24 heures, toutes activités confondues: activités productives, travail non rémunéré, loisirs et éducation.

Une enquête importante sur l'emploi du temps est en cours, lancée par l'ONS. Elle calculera « l'indice de pauvreté » déterminé par « l'indice de pauvreté de temps ».

Exemples d'indicateurs de la pauvreté. Indicateurs retenus par l'Union Européenne :

- des indicateurs de pauvreté monétaire qui déterminent les personnes dont les niveaux de vie sont inférieurs à un montant donné dit seuil de pauvreté
- un indicateur d'intensité de la pauvreté qui permet d'apprécier l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Si cet écart s'accroît cela signifie qu'il y a de plus en plus de personnes pauvres éloignées du seuil de pauvreté,
- des indicateurs de pauvreté en condition de vie qui mesurent l'absence ou la difficulté d'accès à des biens ou à des consommations d'usage ordinaire,
- des indicateurs de pauvreté mesurés par les minima sociaux qui permettent de connaître le nombre de personnes bénéficiaires d'une aide dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté
- des indicateurs permettant de rendre compte de privations en matière d'accès aux droits fondamentaux
- un indicateur d'inégalité de revenus.

#### 12.4. Les indicateurs de l'accès à l'éducation

Les taux d'inscription ne nous disent rien sur l'égalité des genres en termes de fréquentation scolaire, de progression dans le cycle scolaire ou de niveaux de performance. Ils ne nous renseignent pas non plus sur la façon dont les filles vivent les relations de pouvoir reliées au genre au sein de l'école. Il ne suffit pas de permettre à un plus grand nombre de filles d'accéder à l'école. Nous devons faire en sorte qu'une fois scolarisés, les garçons comme les filles reçoivent une éducation de bonne qualité et équitable. Comment pouvons-nous établir des formes alternatives d'évaluation qui dépassent les simples statistiques en matière d'accès ?

Tentant de répondre à ces questions, le projet de développement et d'éducation d'Oxfam: «Égalité des genres, au-delà de l'accès<sup>19</sup>» a conçu un tableau de bord pour mesurer l'égalité des genres dans l'éducation: l'indice de l'égalité des genres en éducation (Gender Equality in Education Index (GEEI)). Cet indice regroupe des données recueillies par l'UNICEF sur la fréquentation scolaire des filles, des données de l'UNESCO sur le taux de réussite scolaire des filles dans le premier cycle et l'accès au cycle secondaire, et des données tirées de l'indice sexo-spécifique de développement humain (ISDH) du PNUD. Il ne se limite pas au *nombre* de filles qui fréquentent et restent à l'école primaire, mais il évalue également, comment cette scolarisation et ce taux de fréquentation des filles se traduisent en termes d'accès et de fréquentation du cycle secondaire, de santé et d'accès à un revenu décent dans le futur.

#### 12.5. Les indicateurs de l'environnement

Les indicateurs d'équité de genre mesurent les conditions ou circonstances qui affectent différemment les hommes et les femmes, signalent les changements qui s'opèrent dans les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes sur une période de temps; évaluent l'accès, l'utilisation et la maîtrise des ressources et la répartition des coûts et des bénéfices; et identifient les changements intervenant dans les conditions de vie et les rôles des hommes et des femmes au cours du temps. Cette courte fiche d'information fournit des exemples d'indicateurs dans différents domaines :

- L'agriculture et la biodiversité, tel que l'évolution dans la répartition de la propriété des terres agricoles entre les hommes et les femmes;
- Les changements climatiques, tel que le nombre de femmes et de foyers dirigés par des femmes bénéficiant d'une formation et d'une assistance en lien avec les catastrophes naturelles (nombre de femmes sachant nager, par exemple);
- L'énergie, tel que le nombre/le pourcentage de femmes et d'hommes impliqués dans le dialogue politique sur les questions de l'énergie;
- L'économie forestière, tel que la détention ou la co-détention par les femmes de matériel et d'outils de production, de traitement, de commercialisation et autres services associés aux ressources naturelles;
- La pêche et l'aquaculture dans les zones côtières, tels que le nombre et le type d'emplois dans le secteur formel du tourisme détenus par les femmes, au-delà des tâches ménagères et de la préparation des repas.

<sup>19</sup> Beyond Access: Gender Education and Development project

## 12.6. Les indicateurs de suivi et d'évaluation des programmes genre

Il importe tout autant de mesurer les retombées des activités d'intégration systématique du genre en matière d'égalité des genres pour ceux et celles qui sont censés en bénéficier. Ceci repose plus spécifiquement sur les évaluations qualitatives.

Oxfam a créé un outil visant à évaluer l'impact en matière de genre de ses efforts, ainsi que ceux de ses partenaires (voir ci-dessous). Oxfam se fonde sur les résultats des évaluations pour les aider à déterminer le type et l'étendue du soutien à apporter à leurs partenaires pour améliorer le processus d'intégration du genre (Oxfam 2002). Ce type d'outil d'évaluation peut être utile pour les organisations et programmes axés sur l'égalité des genres ou pour mesurer l'impact des organisations et des programmes dominants en matière d'égalité des genres.

## XIII. RECOMMANDATIONS

Suite aux entretiens effectués au niveau des secteurs et des conclusions tirées, des recommandations ont été formulées, à savoir :

### 13.1. Pour une bonne gestion de la Base de données AL INSAF

Proposer un point focal pour le suivi de la gestion de la BDD ;

- Proposer une restitution publique pour la BDD AL INSAF afin de sensibiliser l'opinion publique sur l'intérêt d'une telle initiative ;
- Proposer la base de données sous forme de guide et de CD, comme pour celui des OMD\_DZ.
- Mettre en place une cellule de gestion de la BDD auprès du SEPS, en partenariat avec les parties prenantes.
- Proposer une plateforme d'échange entre la cellule de gestion et les autres secteurs.
- Ecrire un protocole d'échange et proposer un planning ainsi qu'une rencontre annuelle de travail.

Il y a toutefois deux volets importants à développer pour la BDD AL INSAF, d'abord il faut veiller à avoir une exploitation optimale de la BDD. Ensuite, il est important d'actualiser la BDD avec de nouveaux indicateurs et indices pour rester vigilant aux mutations et aux progrès de la question du genre.

### 13.2. Pour une bonne exploitation de la Base de données AL INSAF

Le choix de l'outil qui va servir à la création et à l'exploitation de la BDD AL INSAF s'est porté sur Devinfo (DI). En effet, il a été adopté par l'ONU pour ses rapports sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire. C'est un système avancé de gestion de base de données qui sous sa version 6.0 a permis de suivre les engagements en matière de développement humain en Algérie (base OMD\_DZ). Pour ce faire, dans le cadre de ce rapport intermédiaire, nous allons présenter une logique d'utilisation de l'outil Devinfo, afin de faciliter les démarches relatives à la création, le fonctionnement et la manipulation de la BDD AL INSAF.

En général, la structure d'un BDD est constituée d'un contenant (réceptacle) et d'un contenu (données) et ce, quel que soit l'outil utilisé pour sa gestion. Dans le cas de la technologie Devinfo, on utilisera respectivement, les termes : Modèle et Données.

## XIV. CONCLUSION

La base de données sexo spécifiques « AL INSAF » est un exemple de projet bien achevé, en dépit du léger retard enregistré sur les délais qui lui ont été initialement attribués. Elle a été réalisée dans le cadre du programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes, mené en partenariat entre le gouvernement Algérien et le Système des Nations Unies. Cette base de données arrive à point nommé pour répondre à une préoccupation majeure des pouvoirs publics qui consiste à suivre la promotion de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes en Algérie et à accélérer le processus de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

En effet, l'approche de genre visant l'égalité des sexes doit être intégrée dans tous les domaines des organisations : orientations stratégiques, organisation institutionnelle, actions et partenariat de développement et plaidoyer politique. Cette approche transversale est à même de renforcer les compétences et la cohérence des organisations. Les exemples de domaines d'application du genre dans une structure sont nombreux : élaboration d'un budget intégrant le genre, politique d'égalité professionnelle, parité aux postes décisionnels, élimination de stéréotypes sexuels dans des outils d'éducation et de communication, plaidoyer politique intégrant les droits des femmes, etc.

La base de données a pour objectifs la diffusion rapide et simple d'une information concrète et fiable et est considérée comme un outil de veille, qui permet le suivi et l'évaluation des politiques nationales inhérentes à l'égalité entre genres et à l'autonomisation des femmes. Elle mesure les progrès accomplis, identifie les inégalités liées au genre dans les sphères économique, sociale et politique et aide à la formulation de politiques publiques plus équitables.

Mise sous le site Web du SEPS «[www.mps.gov.dz](http://www.mps.gov.dz) », la base de données fera fonction d'outil de veille pour mesurer les avancées de la politique du genre d'une part et pouvoir tout le long de l'observation réadapter les indicateurs aux réalités et aux changements.

L'élaboration de la base a nécessité l'organisation d'entretiens avec les différents secteurs partenaires du programme commun. Ces échanges ont permis entre autres d'établir un état de lieux sur la production statistique sensible au genre en Algérie.

Il convient de souligner que l'architecture de la base est fondée selon quatre cibles en rapport direct avec la stratégie nationale pour le développement humain et notamment pour ce qui concerne la question de la promotion de la femme : (i) le développement humain, (ii) l'accès aux ressources économiques, (iii) la participation des femmes dans les processus décisionnels et (iv) l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes. Chaque cible retenue est structurée en trois niveaux : domaines, rubriques et indicateurs.

Ce travail, entamé avec l'équipe du SEPS qui a déjà déployé l'architecture de la BDD et les indicateurs sur Devinfo pourrait mettre à disposition des utilisateurs les premières données bientôt exploitables.

Seulement, il ne faut pas perdre de vue que la BDD est l'affaire de tous et il serait plus pertinent que tous s'y joignent. Pour pouvoir travailler et exploiter ensemble, certaines propositions ont été faites lors de l'atelier de « partage » de décembre par les partenaires :

- ❖ Pour pouvoir créer la cohérence entre les différents partenaires, il faut se mettre au même niveau de compréhension et certaines remarques dans ce sens avaient été soulevées lors des différentes rencontres avec les secteurs. Dans la mesure où les indicateurs sélectionnés sont inspirés de la stratégie nationale de la famille mise en œuvre, cela implique de cette base d'être évolutive et attentive aux évolutions politiques en la matière.
- ❖ Il a été aussi question de l'institutionnalisation du concept. En effet, comme est le cas pour le développement durable, il est important de réfléchir à faire de la question du genre un postulat de départ pour toute politique de développement, à tous les niveaux décisionnel et opérationnel.
- ❖ La question de l'après OMD a aussi été soulevée et il est légitime de se demander si ce processus va influencer sur l'évolution de la BDD AL INSAF après 2015.
- ❖ Il a également été proposé de faire attention à la divergence des compréhensions et d'œuvrer pour l'unification des concepts, afin de parler le même langage et d'utiliser les mêmes définitions.
- ❖ Par ailleurs, la question de la mesure de certains indicateurs qualitatifs, comme le « bien être » a été soulevée, un travail de recherche et d'investigation doit être fait et les centres de recherches auront toute leur place dans, la question de la visibilité des résultats et leur communication, car au-delà d'avoir des chiffres il est essentiel de les communiquer et de les partager pour que chaque organisme puisse suivre l'évolution du cycle de vie des femmes et des filles et pouvoir y intervenir.

Enfin il faut garder à l'esprit que la question du genre est un processus à long terme, à la fois individuel et collectif, pour bâtir l'équilibre et la justice sociale entre les hommes et les femmes. Seulement, vu la complexité de la question, la porte d'entrée à ce domaine pourrait être la situation de la femme, qui est par constat moins impliquée dans le développement du pays. C'est la raison pour laquelle qu'en l'état, la BDD est plus orientée sur la femme que sur le genre proprement dit.

## Bibliographie

- 1- Base de données Genderstats de la Banque mondiale <http://genderstats.worldbank.org>  
GenderStats est une base de données électronique de statistiques et d'indicateurs reliés au genre qui intègre des résumés de profils en matière de genre et des données thématiques, en complément de données nationales et régionales
- 2- Statistiques et indicateurs des Nations Unies sur les hommes et femmes <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/> Ce site offre les statistiques et indicateurs sur les hommes et les femmes les plus récents dans six domaines : la population, les femmes et les hommes dans la cellule familiale; la santé; l'éducation; le travail et la prise de décision politique.
- 3- Base de données sur le genre, les institutions et le développement de l'OCDE <http://www.oecd.org/document.html>. Cette base de données est un outil pour définir et analyser les obstacles au développement économique des femmes, à l'usage des chercheurs et des formulateurs de politique. Il couvre un total de 162 pays et comprend 60 indicateurs sur la discrimination de genre. Il contient des variables institutionnelles qui vont du comportement au sein du foyer aux normes sociales.
- 4- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale - Programme de statistiques de genre pour les pays arabes <http://www.escwa.org.lb/gsp/database/main.html> (site en construction) Ce site propose une base de données de statistiques répertoriées par genre pour les pays arabes.
- 5- Droits humains des femmes et Egalité hommes-femmes en Algérie, Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne (2008-2011). Programme financé par l'Union Européenne
- 6- GenderStats <http://www.genderstats.org.za/>. GenderStats est un outil de recherche et d'information proposant des données quantitatives et qualitatives sur la situation des femmes et des pays en Afrique du Sud.
- 7- Siyanda (Genre et développement) <http://www.siyanda.org>
- 8- DAC Guidelines on Gender Equality and Women's Empowerment in Development Co-operation
- 9- Égalité des genres dans l'éducation et par l'éducation Guide de poche de l'INEE sur le genre, Suisse, 2010. [www.ineesite.org](http://www.ineesite.org)
- 10- Enquête sur la violence liée au Genre en Afghanistan, UNIFEM, [http://afghanistan.unifem.org/PDF\\_Documents/Uncounted%20Discounted.pdf](http://afghanistan.unifem.org/PDF_Documents/Uncounted%20Discounted.pdf)

- 11- [http://www.escwa.un.org/divisions/scu/GenderMDG/index\\_Ar.asp](http://www.escwa.un.org/divisions/scu/GenderMDG/index_Ar.asp) ( دليل معلومات لتقارير الدول العربية ( حول الأهداف الإنمائية للألفية
- 12- The sixth annual World Economic Forum *Global Gender Gap Report 2011*
- 13- L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique 2011, Commission économique Afrique, Promouvoir l'égalité des sexes en Afrique
- 14- Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains, 2012, Banque africaine de développement volume XIII, Division des statistiques économiques et sociales,
- 15- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne (2008-2011). Protocole méthodologique Programme financé par l'Union européenne.
- 16- Documents de référence sur le genre et la gouvernance démocratique. Points d'entrée rapides sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans les groupes de gouvernance démocratique. PNUD, 2007.
- 17- Rapport national sur le développement humain Algérie 2008, CNES, PNUD.
- 18- Rapport National sur le Développement Humain 2007, Algérie 2007, CNES, PNUD.
- 19- Rapport National 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, établi par le gouvernement algérien
- 20- Bruce, Judith. 1989. Homes divided. *World Development* 17 (7) : 979–991.
- 21- Haddad, Lawrence. 1991. Gender and poverty in Ghana. *IDS Bulletin* 22(1): 5–16.
- 22- Ferial Lalami, politologue et auteur de « Les Algériennes contre le code de la famille ».
- 23- Lloyd, Cynthia B. et Anastasia Gage-Brandon. 1993. Women's role in maintaining households: family welfare and sexual inequality in Ghana. *Population Studies* 47: 115–131.



